

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 6, 13 et 27 juin 2016.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166749001

Octroi d'un contrat de services professionnels de 94 154,75 \$, taxes incluses, à la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC., pour la production de documents d'avant-projet définitif dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDT54-16-15 (2 soumissionnaires).

District(s) : Mile-End

20.02 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1160294001

Octroi d'un contrat de services professionnels de 92 738, 66 \$, taxes incluses, à la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC., pour l'élaboration de documents d'avant-projet et de plans et devis électriques dans le cadre de la création d'une place publique sur la rue Guilbault Est, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDT54-16-16 (1 soumissionnaire).

District(s) : Jeanne-Mance

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1154932001

Acceptation du remboursement de 89 800, 69 \$, taxes incluses, pour la production de plans et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (addenda - contrat octroyé à AECOM Consultants inc. en 2015).

20.04 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166858010

Octroi d'un contrat de 64 379,10 \$, taxes incluses, à la compagnie Équipements Twin inc. pour l'acquisition de deux bennes basculantes sur châssis 4 x 2 multimodes, et autorisation d'une dépense de 18 000 \$, taxes non applicables, au SMRA pour la fourniture de deux (2) supports à bennes, pour une dépense totale de 82 379,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-15323 (1 soumissionnaire).

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166243001

Reconduction des conventions de partenariat dans le cadre des programmes « Jeunesse 2000 » et « Maison des jeunes » aux mêmes termes et conditions, pour une période de 12 mois, se terminant le 30 juin 2017, et octroi d'une contribution financière pour maintenir l'offre de service des programmes mentionnés aux organismes l'Imagerie local des jeunes inc. (25 000 \$), Maison des jeunes du Plateau inc. (25 000 \$) et Les YMCA du Québec (56 818 \$), totalisant un montant de 106 818 \$, toutes taxes incluses.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166616005

Octroi d'une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau pour l'année 2016, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166229004

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène qui aura lieu dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal, entre les rues De Lorimier et D'Iberville, du 4 juin au 2 octobre 2016, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : DeLorimier

20.08 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -
1166229005

Octroi d'une contribution financière de 12 500 \$, taxes incluses, à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour le projet Insomniaque qui aura lieu sur la rue Prince-Arthur, du 5 juillet au 22 septembre 2016, et approbation du projet de convention à cet effet.

District(s) : Jeanne-Mance

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945038

Octroi d'une contribution financière de 11 488,50 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC), pour assumer les coûts de la brigade verte chargée de nettoyer la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1166243002

Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Relance des loisirs tout 9 inc. et Le Carrefour des Petits Soleils inc., dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016.

20.11 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945039

Octroi d'une contribution financière de 9 000 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC), afin de défrayer les coûts pour l'installation et l'entretien de 116 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945040

Octroi d'une contribution financière de 1 800 \$ à la Maison d'Aurore, pour l'acquisition de deux (2) composteurs rotatifs Joracan NE401 au bénéfice de nombreuses activités en cuisine collective.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945041

Octroi d'une contribution financière de 1 800 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Villeneuve, afin de leur permettre de valoriser leurs déchets résiduels.

20.14 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1160346001

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association des commerçants du Mile End, dans le cadre du projet d'aménagement d'une place publique sur le boulevard Saint-Laurent, du 5 juillet au 30 octobre 2016.

District(s) : Mile-End

20.15 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945042

Octroi d'une contribution financière de 900 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Harmonie, pour l'acquisition d'un composteur rotatif de la compagnie Joracan.

20.16 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945036

Octroi d'une contribution financière de 240 \$ à Rue Publique pour leur activité de sensibilisation à la sécurité routière pour les cyclistes, qui a eu lieu le 28 mai 2016.

20.17 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163945037

Octroi d'une contribution financière de 140 \$ à Cyclo Nord-Sud pour la 5^e édition du Gearswap, dont tous les profits soutiennent le mandat de Cyclo Nord-Sud.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Mettre au rancart et disposer

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166858012

Autorisation de la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et d'équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts de réparation sont trop élevés.

30.02 Administration - Adhésion / Cotisation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166858011

Autorisation du paiement de la compensation carbone au montant de 851,97 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition d'un véhicule Dodge RAM 1500.

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1163842006

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1162671006

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1163172002

Ordonnance déterminant le retrait de la signalisation de début de zone scolaire et de signal avancé d'une zone scolaire, à divers endroits où elle n'est plus requise.

District(s) : Jeanne-Mance

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1160482007

Adoption du règlement 2016-08 - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20)*.

40.04 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1160691003

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment de 4 étages abritant 12 logements en morcelant le lot 1 445 050, et situé au 4895, rue Berri.

District(s) : Mile-End

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166652004

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser, dans le local situé au 155, rue Maguire, l'aménagement d'un restaurant et de son entrée principale en face d'un terrain situé dans un secteur exclusivement d'habitation, et ce, en dérogation aux normes prescrites dans un secteur I.3.

District(s) : Mile-End

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166652005

Adoption du second projet de résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser la fusion de deux locaux (4461 et 4467A rue Saint-Denis) détenant les mêmes usages pour la création d'une nouvelle salle restaurant-bar-spectacles, et ce, en dérogation aux superficies et au contingentement prescrits.

District(s) : Jeanne-Mance

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166652007

Adoption du projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 5445 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes et de fenêtres dérogeant à l'apparence d'origine.

District(s) : Mile-End

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166652008

Adoption du projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 5455 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes en dérogeant également à l'apparence d'origine.

District(s) : Mile-End

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166652006

Dérogation mineure afin d'autoriser pour le bâtiment situé aux 5241-5243 rue Hutchison, l'aménagement d'une terrasse au toit d'une dépendance comportant un écran végétalisé et des bacs de plantation au pourtour, et ce, en dérogation à la marge arrière et à la hauteur prescrites.

District(s) : Mile-End

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1167254001

Nomination en vue de la permanence de madame Maureen Wilhelm-Blanc (matricule 100099182) à titre de conseillère en planification (302240), poste 51275, à la Direction du développement du territoire et des travaux publics, et ce, à compter du 4 juillet 2016.

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166092009

Nomination en vue de la permanence de Monsieur Maël Boulet-Craig (matricule: 100082351), à titre d'inspecteur du cadre bâti (721750), poste 64484, à la Division des permis et inspections, et ce, rétroactivement au 30 janvier 2016.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 mai 2016.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 38
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1166749001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 94 154,75 \$, taxes incluses, à la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC., pour la production de documents d'avant-projet définitif dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDT54-16-15 (2 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

OCTROYER UN CONTRAT DE 94 154,75 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC., POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DE DOCUMENTS D'AVANT-PROJET DÉFINITIF EN LIEN AU PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR SAINT-VIATEUR EST, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DDT54-16-15 (2 SOUMISSIONNAIRES).

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation fut lancé le 27 mai 2016 pour obtenir des services professionnels pour la production de documents d'avant-projet définitif en lien au projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est et qu'à la suite du processus d'évaluation, la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC. fut retenue pour exécuter le mandat.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 94 154,75 \$, taxes incluses, pour la production de documents d'avant-projet définitif en lien au projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est;
2. d'accorder à la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 94 154,75 \$, taxes incluses;
3. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC. ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 94 154,75 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au

nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-21 10:15

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1166749001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 94 154,75 \$, taxes incluses, à la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC., pour la production de documents d'avant-projet définitif dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDT54-16-15 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'appuyer la régénération du secteur Saint-Viateur Est, la Ville annonce en 2007 un premier investissement de 7 M \$ pour revitaliser le domaine public. Les travaux prévus dans le cadre de ces investissements sont la reconfiguration de la rue Saint-Viateur Est et son prolongement vers l'avenue Henri-Julien, la construction d'une nouvelle rue dans l'axe de la rue Alma, ainsi que la construction d'un passage à niveau à l'extrémité de l'avenue Henri-Julien pour une meilleure connectivité avec la station de métro Rosemont. La reconstruction de la rue Saint-Viateur Est, débutée en 2009, s'est terminée en 2011. Durant ce temps, les orientations municipales évoluent et les modes de transports actifs sont privilégiés. Conséquemment, un mandat pour élaborer un nouveau concept d'aménagement est octroyé en 2012. Ce nouveau concept propose l'ajout et la modification d'axes de circulation piétonne et cyclable au lieu d'automobile, ainsi que le réaménagement de l'avenue Henri-Julien. À l'automne 2015, la construction d'une allée cyclable et pédestre dans l'axe de la rue Saint-Viateur Est s'est amorcée et devrait se terminer à l'été 2016.

Aujourd'hui, la construction d'allées piétonnes dans les axes des rues Alma et du Carmel, ainsi que la reconstruction de l'avenue Henri-Julien entre la rue Maguire et de Laos, demeurent à concrétiser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE08 0089 - 2008-02-04 - Revitalisation du secteur St-Viateur Est (Maguire) tel que retenu parmi les projets de Imaginer - Réaliser Montréal 2025, par une intervention sur les infrastructures afin de stimuler la reconversion de grands espaces industriels et le potentiel de croissance de richesse foncière. (No de dossier 1072694001)
- CE10 1112 - 2010-07-07 - Parachever la phase 1 et réaliser la phase 2 du projet Saint-Viateur Est tel que retenu parmi les projets de Imaginer - Réaliser Montréal 2025 et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de la rue Saint-Viateur Est, côté sud, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé. (No de dossier 1093809005)

CA11 25 0331 - 2011-11-07 - Octroyer un contrat à la firme Vlan Paysages, en partenariat avec le Groupe SM, pour la préparation des plans et devis de la phase 3 du projet Saint-Viateur Est pour une somme maximale de 120 687 \$ (taxes et contingences incluses) et procéder à un virement budgétaire de 200 000 \$ au PTI de 2012. (No de dossier 1110159004)

CE14 1351 - 2014-09-03 - Accorder un contrat à Salvex inc. pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 550 969,98 \$ (contrat: 1 388 886.99 \$ + incidences: 162 082,99 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 265202 - 6 soumissionnaires. (No de dossier 1144822041)

CA15 25 0442 - 2015-10-19 - Autoriser la poursuite des travaux du projet Saint-Viateur Est et appuyer le Service de la mise en valeur du territoire de la Direction de l'urbanisme pour l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de financer les travaux d'aménagement du projet Saint-Viateur Est. (No de dossier 1156749007)

CM16 0130 - 2016-01-26 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est ». (No de dossier 1154778003)

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour but d'octroyer un contrat de services professionnels en architecture de paysage, urbanisme et ingénierie afin de définir les aménagements souhaités pour la construction d'allées piétonnes dans les axes des rues Alma et du Carmel, ainsi que la reconstruction de l'avenue Henri-Julien, et ce, en produisant divers documents (plans d'avant-projet, coupes, perspectives, etc.). Au terme de ce mandat, l'Arrondissement sera outillé pour faire produire des plans et devis définitifs, et par la suite, réaliser les travaux. Des propositions d'aménagement, innovantes, judicieuses, réalistes et concertées sont attendues.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC pour la production de documents d'avant-projet définitif dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est, pour un montant maximal de 94 154,75 \$, taxes incluses.

L'arrondissement désire obtenir dans le cadre de ce mandat les services et livrables suivants :

- Volet 1 : Compréhension et analyse du secteur, des lieux et du projet

Livable 1a : Une mise en contexte et une analyse des caractéristiques du secteur

- Volet 2 : Élaboration d'un cahier de design

Livable 2a : Un cahier de design (analyse et potentiels exploitables)

- Volet 3 : Élaboration des plans et des documents d'avant-projet définitif

Livable 3a : Divers outils de présentation (plans, coupes, perspectives, etc.)

- Volet 4 : Coordination auprès des parties prenantes

Livable 4a : Un bilan des considérations techniques

- Volet 5 : Acceptabilité sociale;

Livrable 5a : Une activité de consultation

Livrable 5b : Un rapport synthèse de l'activité de consultation

- Volet 6 : Estimation;

Livrable 6a : Une estimation budgétaire de classe B

- Volet 7 : Document synthèse.

Livrable 7a : Un document synthèse regroupant tous les livrables

La Direction du développement du territoire et des travaux publics prévoit un échéancier d'environ 25 semaines pour l'exécution du mandat.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Les livrables attendus sont nécessaires à la poursuite du projet Saint-Viateur Est. L'arrondissement n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ces livrables, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. De plus, le projet Saint-Viateur Est est un projet sous la responsabilité des services centraux, précisément de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire.

Sur trois firmes invitées, une firme a refusé de soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation. Conformément aux règles d'octroi de contrat, les enveloppes de proposition de prix (enveloppe numéro 2) des firmes ATELIER CIVILITI INC. et AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC. ont été ouvertes, étant donné que ces firmes ont obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70 %.

Le tableau suivant indique le pointage intérimaire des différents soumissionnaires ainsi que le pointage final des soumissionnaires conformes en fonction de leur prix.

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC.	87.99	81 891,50 \$ (sans taxes)	16.85
ATELIER CIVILITI INC.	83.38	79 988,25 \$ (sans taxes)	16.67

Suite à ce processus d'évaluation, la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC. a obtenu le pointage le plus élevé (16.85). Conformément aux règles d'octroi de contrat, la firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC est donc en mesure de devenir l'adjudicataire de ce contrat.

La firme AGENCE RELIEFDESIGN.CA. INC. n'avait pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, conformément au décret 795-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 94 154,75 \$ (taxes incluses) incluant des contingences de 12 281,06 \$ (taxes incluses).

Un montant maximal de 85 975,84 \$ net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative 16-001 – «Règlement afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Un montant de 85 975,84 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet Saint-Viateur Est est en concordance avec les grandes orientations suivantes du *plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi de ce contrat sera annoncé dans les faits saillants de la séance du conseil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin à décembre 2016 : Production de documents d'avant projet définitif (objet du présent contrat)

Allées Alma et du Carmel

Printemps 2017: Production de plans et devis pour soumission

Été 2017: Début des travaux

Automne 2017: Fin des travaux

Réaménagement de l'avenue Henri-Julien

Automne 2017 : Production de plans et devis pour soumission

Printemps 2018 : Début des travaux

Automne 2018: Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Claude LAURIN, 14 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-06

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1160294001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 92 738, 66 \$, taxes incluses, à la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC., pour l'élaboration de documents d'avant-projet et de plans et devis électriques dans le cadre de la création d'une place publique sur la rue Guilbault Est, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDT54-16-16 (1 soumissionnaire)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante:

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE 92 738, 66 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC., POUR L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'AVANT-PROJET ET DE PLANS ET DEVIS ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UNE PLACE PUBLIQUE SUR LA RUE GUILBAULT EST, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DDT54-16-16 (1 SOUMISSIONNAIRE).

ATTENDU QUE le réaménagement de la rue Guilbault Est s'inscrit dans les orientations de l'administration, et ce, en favorisant l'animation et la propreté du domaine public;

ATTENDU QUE le réaménagement de la rue Guilbault Est contribuera à augmenter l'attractivité du boulevard Saint-Laurent et sera bénéfique pour ses commerçants;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation fut lancé le 9 juin 2016 pour la production de documents d'avant-projet et de plans et devis électriques dans le cadre de la création d'une place publique sur la rue Guilbault Est et qu'à la suite du processus d'évaluation, la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. fut retenue pour exécuter le mandat;

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 92 738, 66 \$, taxes incluses, la production de documents d'avant-projet et de plans et devis électriques dans le cadre de la création d'une place publique sur la rue Guilbault Est
2. d'accorder à la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 92 738, 66 \$, taxes incluses;
3. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.. ayant obtenu le pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 92 738, 66 \$, taxes incluses, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-28 08:18

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1160294001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels de 92 738, 66 \$, taxes incluses, à la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC., pour l'élaboration de documents d'avant-projet et de plans et devis électriques dans le cadre de la création d'une place publique sur la rue Guilbault Est, conformément à l'appel d'offres sur invitation DDT54-16-16 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour objet d'approuver l'octroi d'un contrat de services professionnels pour réaliser un concept d'aménagement détaillé pour la création d'une nouvelle place publique sur la rue Guilbeault-Est.

Dans l'esprit de l'urbanisme tactique, une initiative temporaire a été mise en place à l'été 2015. Se basant sur l'histoire et les réalisations du personnage historique M. Joseph-Édouard Guilbault, le projet d'aménagement temporaire « Hyppozoonomadon » a vu le jour. Ce projet qui s'est traduit par une fermeture temporaire de la rue et l'installation d'un mobilier éclaté, coloré et ludique a connu un vif succès. Forte de cette expérience, l'administration souhaite aménager une place publique permanente en s'inspirant toujours des réalisations de ce personnage historique peu connu.

L'arrondissement souhaite octroyer un contrat de services professionnels afin :

- d'obtenir divers documents d'avant-projet ainsi que des plans et devis électriques;
- d'obtenir des propositions d'aménagements durables, innovantes, judicieuses et réalistes;
- d'assurer l'intégration d'éléments artistiques en mémoire de M. Joseph-Édouard Guilbault;
- d'être accompagné dans une démarche de consultation citoyenne afin d'assurer l'acceptabilité et l'appropriation du projet par la population;

- d'assurer une coordination et l'acceptabilité des parties prenantes internes et externes de l'Arrondissement.

Suite à ce mandat, l'arrondissement sera convenablement outillé pour concevoir en régie les plans et devis de génie civil à l'hiver 2017. Les travaux de construction devraient avoir lieu au printemps et à l'été 2017.

La rue Guilbault Est est située à l'intérieur du périmètre du centre-ville. Le conseil d'agglomération a la compétence exclusive en matière d'aménagement et de réaménagement du domaine public pour les projets situés à l'intérieur de ce périmètre. Toutefois, en vertu du règlement de subdélégation 07-053, les arrondissements ont le pouvoir et les droits d'intervenir, notamment, pour tous travaux sur le réseau de voirie locale dans le secteur du centre-ville. La rue Guilbeault Est est une rue locale.

Le mode de l'appel d'offres sur invitation a été jugé pertinent compte tenu des services attendus et de la valeur estimée à 86 458 \$ (taxes incluses). L'appel d'offres a pour but d'obtenir des services professionnels en architecture de paysage, en design urbain, en urbanisme et en génie électrique afin d'accompagner l'arrondissement dans le processus de conception. L'adjudicataire sera mandaté pour émettre des propositions d'aménagement judicieuses, artistiques, réalistes et concertées. Les invitations aux soumissionnaires ont été transmises par courriel le 9 juin. Les soumissionnaires ont obtenu un délai de 11 jours pour produire leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours, tel qu'édicte dans le cahier des charges.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande au conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. pour la production de documents d'avant-projet dans le cadre du projet de création d'une place publique sur la rue Guilbault Est, pour un montant maximal de 92 738, 66 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 12 096, 34 \$ (taxes incluses) à des fins de contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0561 - 2016-05-16 - Adopter une résolution visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 (no de dossier 1164073001).

CA16 25 0143 - 2016-05-02 - Octroyer une contribution financière de 2 500 \$ à l'organisme « La Serre - arts vivants » pour la réalisation du projet de la ligue PLYBALL sur la rue Guilbault qui se tiendra du 24 avril au 1er mai 2016 (no de dossier 1163945030).

CA15 25 0180 - 2015-05-04 - Octroyer une contribution financière de 36 000 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la création de l'événement Hippozoomadon (no de dossier 1154689013).

CA12 25 0079 - 2012-04-02 - Octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour les frais se rattachant à la planification et au réaménagement d'un tronçon de la rue Guilbault (no de dossier 1124689012).

DESCRIPTION

La fermeture permanente de la rue a été analysée par la Division des études techniques et également approuvée par le Service des incendies de Montréal. La nature des travaux de construction envisagée sont la démolition des surfaces actuelles, leur reconstruction en

modifiant les géométries dans l'objectif de favoriser le verdissement de l'espace, d'implanter des arbres et de végétaux et d'installer du nouveau mobilier urbain. Aucuns travaux sur les infrastructures souterraines ne sont prévus. Une demande officielle a été placée au Service de l'eau pour confirmer l'état des infrastructures en place.

Les travaux de construction sont actuellement estimés à 420 000 \$ taxes, incidences et contingences comprises.

L'arrondissement désire obtenir dans le cadre de ce mandat les services et les livrables suivants :

Livable 1 : Préparation des présentations, des outils et de la documentation nécessaires pour effectuer 2 activités d'information et participation citoyenne;

Livable 2 : Un document de compréhension et d'analyse du lieu;

Livable 3 : Un plan d'avant-projet;

Deux coupes des aménagements de surface en couleur;

Deux perspectives en couleur;

Un guide de design;

Des documents spécifiques aux éléments artistiques de rappel historique (plans, devis, coupes, spécifications techniques, etc.);

Une étude photométrique;

Une estimation ventilée de «classe C» (marge d'erreur 15% à 20%) pour la réalisation du projet.

Livable 4 : Plan et devis pour soumission – travaux électriques

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et présentée en pièces jointes au présent dossier.

JUSTIFICATION

L'arrondissement n'ayant pas les ressources suffisantes ni l'expertise spécialisée pour réaliser ces livrables, il est nécessaire d'engager des services professionnels à l'externe pour la réalisation de documents d'avant-projet pour la création d'une place publique sur la rue Guilbault Est.

Sur 5 firmes invitées, 4 firmes ont refusé de soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres sur invitation. Conformément aux règles d'octroi de contrat, suite au comité d'évaluation des propositions techniques, l'enveloppe de proposition de prix (enveloppe numéro 2) de la firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. a été ouverte, étant donné que cette firme a obtenu un pointage intérimaire de 82.48 %. La firme LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC. est donc en mesure de devenir l'adjudicataire de ce contrat.

Soumissionnaire conforme	Note intérim.	Note finale	Prix total (avec taxes)
LES SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS INC.	82.48	14.28	92 738, 66 \$
Dernière estimation réalisée (10-05-2016)			86 458,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			6 280.66\$

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	+7.3 %
---	--------

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été effectuées.

L'adjudicataire recommandé n'avait pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat, conformément au décret 795-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires du consultant retenu seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant maximum de 92 738, 66 \$ incluant les taxes. Ce montant maximum inclut un montant à des fins de contingences de 12 096, 34 \$

Les modalités de facturation seront les suivantes : un maximum de 10 % après la rencontre de démarrage, un maximum de 10 % au terme du livrable 2, un maximum de 50 % au terme du livrable 3 et un maximum de 30 % au terme du livrable 4.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD).

En effet, le réaménagement de la rue Guilbault Est permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra d'assurer la réalisation des travaux au cours de l'année 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi de ce contrat sera annoncé dans les faits saillants de la séance du conseil et une stratégie de communication en lien avec les activités de consultation sera établie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet à décembre 2016 : Production de documents d'avant-projet
Activités d'information et de consultation citoyennes (objet du présent contrat)

Janvier à Mars 2017 : Production des plans et devis (à l'interne)

Mars 2017: Appel d'offres pour les travaux

Avril à décembre 2017 : Période pour réaliser les travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par Michaël Tremblay, en tant que directeur en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée le 18 avril 2016. Ladite délégation étant jointe au présent sommaire décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie-Anne GARON
Chef d'équipe - Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2016-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1154932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 10 439,73 \$, TAXES INCLUSES, POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MODIFICATION DE LA CHAMBRE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE DE LA FONTAINE DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST ET POUR LA PRODUCTION DE RELEVÉS D'ARPENTAGE, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST, MODIFIANT AINSI LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC LA FIRME AECOM CONSULTANTS INC, CA15 250328, MAJORANT LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 108 651,38 \$ À 119 091,11 \$.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit apporter des correctifs aux installations de la chambre électrique de la fontaine située sur la rue Prince-Arthur est;

ATTENDU QUE des relevés d'arpentage sont nécessaire afin que la firme AECOM Consultants inc. puisse exécuter tous les volets de son mandat;

ATTENDU QU'aucune contingence n'a été prévue au présent contrat.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 10 439,73 \$, taxes incluses, pour la modification de la chambre électrique et mécanique de la fontaine de la rue Prince-Arthur Est et pour des relevés d'arpentage, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est;

2. d'approuver la modification à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants inc., CA15 250328, majorant ainsi le montant total du contrat de 108 651,38 \$ à 119 091,11 \$, taxes incluses.

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-10-02 10:11

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1154932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 15 464,14 \$, TAXES INCLUSES, POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCE-ARTHUR EST, MODIFIANT AINSI LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC LA FIRME AECOM CONSULTANTS INC, CA15 250328, MAJORANT LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 119 091,11 \$ À 134 555,25 \$.

ATTENDU QUE des études géotechniques et environnementales sont nécessaires pour la production des plans et devis;

ATTENDU QU'aucune contingence n'a été prévue au présent contrat;

ATTENDU QUE le montant total des services additionnels demeure "accessoire" au contrat initial et qu'ils sont de même nature;

ATTENDU QUE nous avons un échéancier serré pour la réalisation des travaux.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 15 464,14 \$, taxes incluses, pour la production d'études géotechniques et environnementales, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est;

2. d'approuver la modification à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme AECOM Consultants inc., CA15 250328, majorant ainsi le montant total du contrat de 119 091,1 \$ à 134 555,25 \$, taxes incluses.

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2015-12-15 16:34

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

**Dossier # : 1154932001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

ATTENDU QUE le réaménagement du tronçon piétonnier de la rue Prince-Arthur Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval, a été désigné comme étant le projet de legs à échelle locale pour l'arrondissement dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite saisir cette opportunité pour redonner un nouveau souffle à la rue Prince-Arthur Est et ainsi permettre aux citoyens de se la réapproprier ;

Il est recommandé :

1. d'accepter un remboursement maximal de 89 800.69 \$, taxes incluses, pour la production de plans et devis pour la rue Prince-Arthur Est par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
4. d'imputer ce remboursement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et à l'intervention du Service des Finances.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-06-16 11:50

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_ des relations avec
les citoyens_ des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1154932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 août 2015, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a reçu un avis de correction du service de la gestion et de la planification immobilière concernant la fontaine se situant sur la rue Prince-Arthur Est. Selon cet avis, la chambre électrique et mécanique n'est pas conforme aux normes du Code de construction du Québec. Les installations électriques ne doivent pas se situer dans un endroit où il y a de l'humidité. Hors, actuellement, les pompes mécaniques de la fontaine sont situées dans la même chambre, ce qui entraîne de l'humidité ambiante. Le Code de construction du Québec exige que les équipements soient construits dans des espaces séparés pour des raisons de sécurité.

Dans une suite logique de réalisation des travaux, ce nouvel élément doit être intégré dans la planification du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. Le travail de la planification est débuté depuis le 15 juillet 2015 et se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre 2015. La division des études techniques recommande d'ajouter ces services professionnels au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc.

Également, dans le cadre de l'élaboration du concept d'aménagement, un relevé d'arpentage est nécessaire afin que la firme AECOM Consultants inc. puisse exécuter tous les volets de leur mandat. L'arrondissement ne possède pas cette information à jour. La division des études techniques recommande d'ajouter ces services professionnels au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc.

Puisqu'aucune contingence n'a été prévue au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc. et, afin de respecter les délais de réalisation, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire augmenter le montant du contrat octroyé le 15 juillet 2015 (CA15 250328) et autoriser une dépense additionnelle pour la production des relevés d'arpentage et pour services professionnels pour la modification des chambres électrique et mécanique de la fontaine, d'un montant maximal de 10 439,73 \$, taxes incluses, majorant ainsi le contrat pour un montant total de 119 091,11 \$, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1154932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Des études géotechniques et environnementales doivent être effectuées préalablement aux travaux de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. Ces études sont également nécessaires afin de connaître les conditions actuelles de la fondation de la rue pour la rédaction du devis. Le travail de planification est terminé et nous commençons le dernier volet des plans et devis afin de lancer l'appel d'offres en février 2016.

L'arrondissement ne possédant pas les ressources ni l'expertise à l'interne et en raison de l'échéancier serré, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'ajouter ces services professionnels au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc.

Puisqu'aucune contingence n'a été prévue au contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc. et, afin de respecter les délais de réalisation, la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'augmenter le montant du contrat octroyé le 15 juillet 2015 (CA15 250328) et d'autoriser une dépense additionnelle pour la production d'études géotechniques et environnementales, pour d'un montant total de 15 464,14 \$, taxes incluses.

L'octroi de ce contrat de services professionnels additionnels est essentiel à la réalisation du projet afin de respecter les échéanciers imposés pour la tenue des célébrations du 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

Des services professionnels additionnels ont déjà été autorisés lors de la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015 (CA 25 402), pour un montant de 10 439,73 \$, taxes incluses pour la modification de la chambre électrique et mécanique de la fontaine et pour la production de relevés d'arpentage. Ainsi, le montant total des services professionnels additionnels sera de 25 898,87 \$, ce qui représente un pourcentage de 24 % par rapport au montant initial du contrat. Le montant total du contrat octroyé à la firme AECOM Consultants inc. sera de 134 555,25 \$, taxes incluses.

Une vérification a été faite auprès de la Division du droit contractuel et le montant total des services additionnels demeure "accessoire" au contrat initial puisque le

pourcentage de ces services représente près de 20 % du montant du contrat initial et que ceux-ci demeurent de même nature.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1154932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'octroi du contrat d'un montant de 108 651.38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour les services professionnels relié à la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres publics DDT54-15-13 a été déboursé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il a été entendu avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports qu'il rembourse l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 89 800.69 taxes incluses pour les plans et devis.

Bon de commande #1059698 pour un montant de 122 866.87 \$

Dépenses nettes passées en 2015 de 64 651.30 \$

Imputation : 6422-2212017-800850-03107-54301-000000-0000-158342-000000-17025-00000

Dépenses qui passeront en juin/juillet 2016 de 58 215.57 \$

Ce dossier fait partie du projet du 375e anniversaire de Montréal et est de compétence agglomération.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION

Dossier # :1154932001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroi d'un contrat d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, à AECOM Consultants inc., pour services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, conformément à l'appel d'offres public DDT54-15-13 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La rue Prince-Arthur Est, située entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval, est l'une des toutes premières rues de Montréal à devenir complètement piétonne en 1979. Cette caractéristique, presque unique à l'époque dans le paysage montréalais, combinée à son offre abondante de bars et de restaurants « apportez votre vin » lui a longtemps conféré un rôle de premier plan en tant que destination touristique et culinaire à Montréal. Aujourd'hui, la rue Prince-Arthur Est est loin d'être aussi attrayante et dynamique qu'elle le fut autrefois. Les difficultés économiques et l'évolution de la gastronomie des dernières années sont assurément des facteurs ayant provoqué la diminution de son achalandage. Il en résulte un taux d'inoccupation des établissements commerciaux de plus de 20 % (2014) ainsi que les maux typiques d'une artère commerciale en dévitalisation : incivilité, graffitis, vandalisme, etc.

Il demeure que la rue Prince-Arthur Est constitue un lien entre deux importants icônes de Montréal, soit entre l'agité boulevard Saint-Laurent et le paisible square Saint-Louis. Pour cette raison, quoique malmenée ces dernières années, la rue Prince-Arthur demeure néanmoins vivante puisque près de 10 000 personnes y circulent quotidiennement, et ce, sans compter les touristes qui y viennent durant la saison estivale.

Loin d'être un simple lieu de transit, la rue Prince-Arthur Est a une identité bien à elle et une histoire étoffée qui font sa renommée. À en juger par la multitude d'artistes ayant été inspirés par ce lieu, la rue Prince Arthur Est est manifestement bien enracinée dans l'imaginaire des Montréalais et des Québécois. Le cadre bâti de la rue témoigne de cette riche histoire où plusieurs styles et idéaux se sont confrontés au fil du temps. Quelques faits témoignent de la richesse historique du lieu : l'abondance des maisons victoriennes qui affirme la présence de la bourgeoisie canadienne-française dès la naissance du quartier; le Prince-Arthur Hall, dans les années 1930, qui accueillait des groupes de chômeurs, syndicats ouvriers et militants de gauche tels que Léa Roback et Fred Rose; vers les années 60, les membres du mouvement hippie de Montréal investissaient la rue Prince-Arthur Est et ses alentours.

Devant les difficultés de ce lieu si emblématique pour la collectivité, l'arrondissement du

Plateau-Mont-Royal a désigné le réaménagement de la rue Prince-Arthur Est comme projet de legs dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal. En plaçant les résidents du secteur au cœur des considérations, le projet de réaménagement transformera la rue Prince-Arthur Est en un lieu d'expérience unique où, résidents, piétons de passage et touristes auront le goût de s'arrêter, de passer du temps et de socialiser, tout en profitant du décor et de l'offre commerciale.

Dans ce contexte, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire octroyer un contrat pour des services professionnels pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. La contrainte d'un échéancier serré oblige l'arrondissement de s'adjoindre un partenaire externe pour mener à bien ce mandat dans les délais impartis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0670 (1154631003) 15 avril 2015: Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir respecter les délais de réalisation, la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire octroyer un contrat pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est. Un appel d'offres public a été lancé le 11 juin 2015 (voir devis et addenda en pièce jointe). Les enveloppes reçues de la part des 7 soumissionnaires ont été ouvertes publiquement le 3 juillet 2015. L'évaluation des soumissions a été réalisée par le comité de sélection qui a siégé en date du 7 juillet 2015 au bureau de l'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est dans la salle du Plateau-Mont-Royal, à 9 h 30. À la suite du processus d'évaluation des offres en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres public, la proposition de la firme AECOM Consultants inc. ayant obtenu un pointage final de 11.6 a été retenue pour exécuter le mandat.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal recommande donc au conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat pour services professionnels à la firme AECOM Consultants inc. pour la création d'un plan de dynamisation, ainsi que la production de plan et devis dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Prince-Arthur Est, pour un montant maximal de 108 651,38 \$, taxes incluses.

Les principaux objectifs poursuivis par l'arrondissement dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Volet 1 : lecture du lieu et de l'environnement immédiat
- Volet 2 : plans de dynamisation préliminaires (2 variantes)
- Volet 3 : plan de dynamisation final
- Volet 4 : plan et devis pour soumission

Le contrat prévoir les cinq livrables suivants :

1. Lecture du lieu;
2. Plans de dynamisation préliminaires (2 variantes);
3. Plan de dynamisation final;
4. Rapport de consultation;
5. Plan et devis pour soumission relatif au plan dynamisation final.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics prévoit un échéancier d'environ 24 semaines pour l'exécution du mandat.

Un projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présenté en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour réaliser ce projet en respectant les délais de réalisation, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin.

Le tableau suivant indique le pointage intérimaire des différents soumissionnaires ainsi que le pointage final des soumissionnaires conformes en fonction de leur prix.

Soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
AECOM Consultants inc.	75.99	108 651,38 \$	11.6
Atelier Ville Architecture Paysage	73.97	138 826,56 \$	8.93
Les Services exp inc.	78.66	147 978,57 \$	8.69
Fauteux et associés	71.15	184 187,00 \$	6.58
Services intégrés Lemay inc.	81.32	201 194,75 \$	6.53
WAA Montréal inc.	58.99	-	-
BC2 Group Conseil inc.	68.14	-	-

Conformément aux règles d'octroi de contrat établies, l'enveloppe de proposition de prix (enveloppe numéro 2) des firmes WAA Montréal inc. et BC2 Group Conseil inc. n'ont pas été ouverte, étant donné que ces firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70 %. Pour ce qui est des 5 autres firmes, les enveloppes de proposition de prix ont été ouvertes, étant donné que ces firmes ont obtenu le pointage intérimaire minimal requis de 70 %.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur des élections du Québec ont été menées.

De plus, l'adjudicataire recommandé, AECOM Consultants Inc., détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires du consultant retenu seront payés selon la méthode à prix forfaitaire pour un montant maximum de 108 651,38 \$ incluant les taxes.

Les modalités de facturation seront les suivantes : un maximum de 10 % au début du mandat, un maximum de 50 % au terme du livrable 3 et un maximum de 40 % au terme du livrable 5.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve également dans l'intervention du Service des finances.

La dépense en services professionnels est imputée comme suit :

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire, comme suit :

Provenance 2015

Projet 55834 : Projets de protection
Sous-projet 1555834000 : Report des surplus du PTI 2014
- Compétence arrondissement 99 000 \$

Imputation

Projet 50020: Programme des infrastructures-réaménagement géométrique
Sous-projet 1550020-000 Prince-Arthur - réam.géométrique
- Plans et devis 99 000 \$

B) Informations comptables

La dépense sera imputé comme suit;

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2212017-800850-01909-57201-000000-0000-
102590-000000-98001-00000 99 213.19 \$

Imputation :

6422-2212017-800850-03107-54301-000000-0000-
158342-000000-17025-00000 108 651.38 \$ 99 213.19 \$
(PM154932001)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD).

En effet, le réaménagement de la rue Prince-Arthur Est perpétuera de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parallèlement à l'appel d'offres, une démarche de consultation a été lancée par les élus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier prévu pour la réalisation du mandat est le suivant :

- Rencontre de démarrage pour débiter le mandat (juillet 2015);
- Dépôt du livrable 1, soit la lecture du lieu (août 2015);
- Dépôt du livrable 2, soit les plans de dynamisation préliminaires (2 variantes) (septembre 2015);
- Dépôt du livrable 3, soit le plan de dynamisation final (septembre/octobre 2015);
- Dépôt du livrable 4, soit le rapport de consultation (novembre 2015);
- Dépôt du livrable 5, soit les plans et devis pour soumission relatif au plan de dynamisation final (janvier 2016).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par Benoit Malette en tant que directeur en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée le 10 juillet 2015. Ladite délégation étant jointe au présent sommaire décisionnel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**Dossier # : 1166858010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 64 379,10 \$, taxes incluses, à la compagnie Équipements Twin inc. pour l'acquisition de deux bennes basculantes sur châssis 4 x 2 multimodes, et autoriser une dépense de 18 000,00 \$, taxes non applicables, au SMRA pour la fourniture de deux(2) supports à bennes pour une dépense totale de 82 379,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-15323 (1 soumissionnaire)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER UN CONTRAT DE 64 379,10 \$, TAXES INCLUSES, À LA COMPAGNIE ÉQUIPEMENTS TWIN INC. POUR L'ACQUISITION DE DEUX BENNES BASCULANTES SUR CHÂSSIS 4 X 2 MULTIMODES, ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 18 000,00 \$, TAXES NON APPLIQUABLES, AU SMRA POUR LA FOURNITURE DE DEUX(2) SUPPORTS À BENNES POUR UNE DÉPENSE TOTALE DE 82 379,10 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 16-15323 (1 SOUMISSIONNAIRE)

ATTENDU QUE à l'achat, les camions-châssis multimodes de type 393 ne sont pas munis de bennes qui les rendent opérationnels pour les diverses opérations propreté, réfection routière ou travaux d'aqueduc ;

ATTENDU QUE nous devons équiper ces véhicules avec les accessoires nécessaires pour les adapter à nos différentes opérations saisonnières;

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de 64 379,10 \$, taxes incluses, à la compagnie Équipements Twin inc. pour la fourniture de deux (2) bennes basculantes de 12 pieds ;

D'autoriser une dépense en régie de 18 000,00 \$, taxes non applicables, au SMRA pour deux modules de supports à pattes rétractables ;

D'autoriser une dépense totale de 82 379,10 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;

D'accorder ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ;

Signé par Ruy Paulo FERREIRA **Le** 2016-06-17 14:21

Signataire :

Ruy Paulo FERREIRA

Chef de division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166858010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 64 379,10 \$, taxes incluses, à la compagnie Équipements Twin inc. pour l'acquisition de deux bennes basculantes sur châssis 4 x 2 multimodes, et autoriser une dépense de 18 000,00 \$, taxes non applicables, au SMRA pour la fourniture de deux(2) supports à bennes pour une dépense totale de 82 379,10 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-15323 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des travaux publics a récemment fait l'acquisition d'un camion multimode de type 393 financé par le Programme triennal d'immobilisation (PTI) local et de deux camions multimodes financés par le PTI corporatif. Pour que ces véhicules puissent être opérationnels lors des différentes tâches auxquelles ils seront affectés, deux de ces camions doivent être équipés de bennes basculantes modulaires.

Il sera également possible d'interchanger facilement les bennes et les accessoires tels que les saleuses modulaires, ou les boites à asphalte, ce qui n'est pas possible avec des véhicules dédiés à une seule opération tel que les camions 10 roues avec bennes permanentes. Ce dossier vise à équiper nos deux nouveaux camions multimodes de bennes basculantes modulaires. Cette acquisition nous permettra de les mettre en service lors des diverses opérations de propreté, de réfection routière ou de travaux d'aqueduc ainsi que de toute autre demande de transport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les bennes basculantes de 12 pieds seront installées sur les châssis modulaires de type 393 fournis par la Ville ;

- Des côtés à neige amovibles en bois, ainsi que des supports latéraux amovibles en acier sont inclus pour utiliser les bennes durant les opérations de neige ;
- La benne sera munie de chaînes de retenue pour la porte arrière afin de contrôler le débit de versement de son contenu ;
- La benne aura une bâche en nylon noir de type "open mesh" de couvre-charge à enroulement par moteur électrique ;
- Garantie un an sur pièces et main-d'oeuvre ;

- Modules de support à pattes rétractables.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande cette dépense pour les motifs suivants :

- À l'achat, les camions-châssis multimodes de type 393 ne sont pas munis de bennes qui les rendent opérationnels pour les diverses opérations propreté, réfection routière ou travaux d'aqueduc ;
- Nous devons équiper ces véhicules d'accessoires nécessaires pour les adapter à nos différentes opérations saisonnières;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fourniture et installation de deux(2) bennes basculantes sur structures 4 x 2 modulaire de type 39300M008 fournies par la Ville.

2 bennes x 27 997,00 \$ = 55 994,00 \$

TPS = 2 799,70 \$

TVQ = 5 585,40 \$

Total = 64 379,10 \$

2 modules de support x 9 000 \$ = 18 000,00 \$

Grand total = 82 379.10 \$ (taxes incluses)

Devis: 98316A11				
Description: Fourniture et installation d'une benne basculante de 12 pieds sur un châssis de camion 4X2 multimode.				
Marque / Modèle / Année: Michel Gohier, BB1201830HD				
Appel d'offres sur invitation : 16-15323 (1 soum.)				
Délai de livraison: 90 à 140 ours suite à l'émission du bon de commande				
Adjudicataire : Équipements Twin inc.				
Contact: Rolland D'A mour		Courriel: rdamour@mgohier.com		
Unité d'affaires : Arrondissement Le Plateau Mont-Royal				
	Prix unitaire	Qté	C oût x Qté	Total
Benne basculante de 12 pieds de marque et modèle Michel Gohier BB1201830HD	27 997,00 \$	2	55 994,00 \$	55 994,00 \$
			Total :	55 994,00 \$
		5,000%	TPS :	2 799,70 \$
		9,975%	TVQ :	5 585,40 \$
			Total + Taxes :	64 379,10 \$
			Ristourne TPS (100%):	(2 799,70) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(2 792,70) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	58 786,70 \$

COMMANDE INTERNE SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES A TELIERS

Pour officialiser cette commande, votre unité d'affaires doit produire un dossier décisionnel (décision des instances ou décision déléguée) dans lequel vous préciserez l'imputation budgétaire à utiliser pour la facturation.

Pour les dossiers aux instances, vous devez faire parvenir une demande d'information comme partie prenante à Lucie Mc Cutcheon

Pour les dossiers en décision déléguée, vous devez faire parvenir une demande d'intervention à Lucie Mc Cutcheon.

Fournisseur: Service du matériel roulant et des ateliers

Unité d'affaires : Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Description	Prix unitaire	Qté		Total soum.
Module avec pattes rétractables	9 000,00 \$	2	Non taxable	18 000,00 \$
			TOTAL :	18 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de ces bennes basculantes modulaires nous permettra d'optimiser les véhicules multimodes de type 393. Sans ces bennes, il faudrait priver les autres véhicules de leur benne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délais de livraison proposés par l'adjudicataire : Benne #1 : 90 jours ; Benne #2 : 140 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les
citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 17 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux spécifications d'achats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-26

François GOSSELIN
Chef de section - Gestion du matériel roulant



Dossier # : 1166243001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire les conventions de partenariat dans le cadre des programmes « Jeunesse 2000 » et « Maison des jeunes » aux mêmes termes et conditions, pour une période de 12 mois, se terminant le 30 juin 2017, et accorder une contribution financière pour maintenir l'offre de service des programmes mentionnées aux organismes l'Imagerie local des jeunes inc. - 25 000 \$, Maison des jeunes du Plateau inc.- 25 000 \$ et Les YMCA du Québec - 56 818 \$, totalisant un montant de 106 818 \$, toutes taxes incluses

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
RECONDUIRE LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES PROGRAMMES « JEUNESSE 2000 » ET « MAISON DES JEUNES » AUX MÊMES TERMES ET CONDITIONS, POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS, SE TERMINANT LE 30 JUIN 2017, ET ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR MAINTENIR L'OFFRE DE SERVICE DES PROGRAMMES MENTIONNÉES AUX ORGANISMES L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC. - 25 000 \$, MAISON DES JEUNES DU PLATEAU INC. - 25 000 \$ ET LES YMCA DU QUÉBEC - 56 818 \$, TOTALISANT UN MONTANT DE 106 818 \$, TOUTES TAXES INCLUSES

ATTENDU QUE le partenariat de service est une valeur importante pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, tant pour sa propre organisation que pour les organismes qu'il appuie;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire offrir un soutien pertinent au secteur du partenariat en sports et loisirs en cohérence avec ses orientations;

ATTENDU QUE, pour ces raisons, l'arrondissement a entrepris une démarche de réflexion pour préciser ses orientations et sa contribution spécifique en matière de soutien financier aux organismes;

ATTENDU QUE l'arrondissement entend partager les conclusions de sa démarche avec les organismes à l'automne 2016;

Il est recommandé :

1. D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et les organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

2. D'accorder une contribution pour l'année 2016 aux trois organismes en cours de contrat suivants et dont le contrat actuel sera renouvelé pour 2016 :

- L'Imagerie local des jeunes inc. - 25 000 \$;
- Maison des jeunes du Plateau inc. - 25 000 \$;
- Les YMCA du Québec - 56 818 \$;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-06-20 16:08

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconduire les conventions de partenariat dans le cadre des programmes « Jeunesse 2000 » et « Maison des jeunes » aux mêmes termes et conditions, pour une période de 12 mois, se terminant le 30 juin 2017, et accorder une contribution financière pour maintenir l'offre de service des programmes mentionnées aux organismes l'Imagerie local des jeunes inc. - 25 000 \$, Maison des jeunes du Plateau inc.- 25 000 \$ et Les YMCA du Québec - 56 818 \$, totalisant un montant de 106 818 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci d'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'offre de service en sport et loisir aux citoyens, la Division des sports, des loisirs et du développement social procède actuellement à l'actualisation des programmes de l'arrondissement. Toutefois, afin d'assurer le maintien de l'offre de service d'ici le terme de la démarche, la Division des sports, des loisirs et du développement social propose le renouvellement des conventions de partenariat des programmes « **Jeunesse 2000** » et « **Maison des jeunes** » aux mêmes termes et conditions du soutien financier qui est accordé aux trois organismes partenaires dont la convention arrive à échéance le 30 juin 2016. La prolongation d'une durée d'un an porte sur la valeur du soutien financier octroyé pour les programmes visés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 250495 - 7 décembre 2015 - Octroi d'une contribution financière totale de 659 823 \$ pour l'année 2016, à même le budget de fonctionnement, aux organismes suivants du Plateau-Mont-Royal : Art Neuf, Association Récréative Milton-Parc, Centre le Beau Voyage, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie Local des Jeunes, Maison des jeunes du Plateau, Relance des loisirs tout 9 et Les YMCA du Québec

CA14 250128 - 8 avril 2014 - Modification de l'article 6 de la convention intervenue avec l'organisme l'Imagerie local des jeunes inc., afin de bonifier la contribution financière annuelle de 5 000 \$ et qui s'ajoute au montant annuel de 20 000 \$, totalisant une somme de 25 000 \$.

CA13 250271 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'Imagerie local des jeunes inc. pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016, et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013, à même le budget de fonctionnement - Programme « Maison de jeunes ».

CA14 250129 - 8 avril 2014 - Modification de l'article 6 de la convention intervenue avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc., afin de bonifier la contribution financière annuelle de 5 000 \$ et

qui s'ajoute au montant annuel de 20 000 \$, pour une somme totalisant 25 000 \$.

CA13 250272 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016, et octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013, à même le budget de fonctionnement - Programme « Maison de jeunes ».

CA14 25 0128 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016, et octroi d'une contribution financière de 28 409 \$ pour la période du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013, à même le budget de fonctionnement - Programme « Jeunesse 2000 ».

DESCRIPTION

La mission de ces organismes concorde avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. De plus, ils sont en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans le cadre des programmes « **Maison de jeunes** » et « **Jeunesse 2000** ». Les montants des contributions recommandées sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Organisme	Mission	Programme	Montant
l'Imagerie local des jeunes inc.	Offrir aux adolescents un lieu de rencontre, répondre au besoin d'information et les aider dans leur prise en charge par un programme d'activités sportives, socio-culturelles et communautaires.	Maison de jeunes	25 000,00 \$
Maison des jeunes du Plateau inc.	Favoriser les différents aspects du développement des jeunes, l'épanouissement et l'actualisation des adolescents et des adolescentes par un programme d'activités sportives, socio-culturelles et communautaires permettant le développement de l'autonomie des jeunes.	Maison de jeunes	25 000,00 \$
Les YMCA du Québec - Succursale du Parc	Contribuer à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit, ainsi qu'au mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.	Jeunesse 2000	56 818,00 \$
Total des contributions:			106 818,00 \$

Les sommes accordées à chacun des organismes seront versées comme suit:

- Un premier versement représentant cinquante pour cent (50%) de la somme allouée sera versé dans les trente (30) jours suivant la signature de l'entente par les deux parties;
- Un deuxième versement représentant cinquante pour cent (50 %) de la somme allouée sera versé au plus tard le 31 janvier 2017.

JUSTIFICATION

La mission de ces organismes concorde avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social. Ils sont partie prenante de l'offre

de service municipale en sports et en loisirs et sont en mesure de poursuivre l'offre de services aux citoyens pendant la transition entre les anciens programmes et ceux qui seront actualisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sous réserve de ses disponibilités budgétaires du budget 2017 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les crédits nécessaires au versement de cette contribution financière seront disponibles au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à l'activité « Exploitation des centres sportifs et communautaires ».

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions.
Réalisation et évaluation des programmes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BRUNET, Le Plateau-Mont-Royal
Claude GROULX, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 15 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-06-16



Dossier # : 1166616005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau pour l'année 2016, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :

1. D'accorder une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à l'organisme Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau pour l'année 2016. Cette dépense sera assumée conjointement par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (15 000 \$), la Ville de Montréal (2 233 \$) et par l'agglomération au montant (16 380 \$) en provenance de l'Entente administrative Alliance pour la solidarité (MTESS/VILLE) de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-06-17 16:00

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166616005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau pour l'année 2016, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des tables de quartier CMTQ, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSS) du Centre -Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tout autre enjeu interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité

collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2015-2016 s'élève à un peu plus de 2,9 M\$ et représente un minimum de 100 317 \$ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000 \$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

CE03 0603 - 19 mars 2003 - Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$;

CE04 0632 - 7 avril 2004 - Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal;

CE05 0277 - 23 février 2005 - Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal;

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000 \$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour;

CG12 0286 - 23 août 2012 - Le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M\$ pour 3 ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 \$ (16 380 \$ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers;

CM15 0329 - 24 mars 2015 - Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Décisions antérieures relatives à l'arrondissement Plateau-Mont-Royal

CA10 250157 - 7 juin 2010 - Approbation d'une convention d'une durée de 3 ans et octroi d'une contribution financière de 17 233 \$ à l'organisme Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau;

CA11 250170 - 6 juin 2011 - Octroi d'une contribution financière de 17 233 \$ pour 2011 à l'organisme Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

CA13 250280 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention d'une durée d'un an se terminant le 30 juin 2014, et de l'octroi d'une contribution financière de 33 613 \$ pour 2013 à l'organisme Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau, dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social;

CA14 250226 - 2 juin 2014 - Approuver un projet de convention d'une durée de 3 ans se terminant le 30 juin 2017 et octroyer une contribution financière de 33 613 \$ pour 2014 à l'organisme Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social;

CA15 250249 - 1^{er} juin 2015 - Octroi d'une contribution financière de 33 613 \$, taxes incluses, à la table de quartier Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau pour l'année 2015, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DESCRIPTION

En 2013, la table de quartier CDC ASGP a terminé son processus de planification stratégique qui lui a permis d'actualiser sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations. Suite à son évaluation triennale et un accompagnement professionnel par l'organisme Dynamo, l'année 2014 a fait office de transition pour la table de quartier avec sa réalisation d'une planification triennale plutôt qu'annuelle. L'année 2015 a, quant à elle, permis l'achèvement du plan d'action triennal, son adoption en assemblée générale ainsi qu'une mobilisation de ses membres autour du développement et suivi du plan d'action mis en oeuvre.

Le plan d'action 2015-2017 cible quatre axes de développement liés à des problématiques propres au territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dont; la sécurité alimentaire, l'habitation, l'aménagement et l'itinérance. De plus, trois axes transversaux ont également été identifiés dont la consolidation de la concertation du Grand Plateau, la communication et la vie associative et fonctionnement de la CDC ASGP.

JUSTIFICATION

Vu la complexité des problématiques sociales et économiques, il est nécessaire pour les acteurs sociaux de travailler de complémentarité et transversalité avec l'ensemble des autres acteurs sociaux, dont font partie les citoyens, les organismes publics, entreprises privées ou les institutions, afin de se prévaloir d'effets de levier significatifs au développement de la collectivité.

Le financement est accordé à la table de quartier CDC ASGP dans le but de mobiliser, créer et supporter les projets issus des préoccupations sociales et économiques de façon à

améliorer le cadre et les conditions de vie pour tous. L'objectif est de donner aux communautés locales les moyens d'agir collectivement et de façon intégrée pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale prévue pour la période 2016-2017 s'élève à 100 505 \$ par table de quartier, répartis de la manière suivante : 51 620 \$ de Centraide, 15 272 \$ de la Direction de la santé publique, 15 000 \$ de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2 233 \$ du Service de la diversité sociale et des sports et 16 380 \$ de l'Entente MTESS/Ville. Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que la Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau répond au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans la lettre de reconduction en pièce jointe, et que les fonds alloués à ces dernières par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

Les fonds en provenance plus spécifiquement de la Ville de Montréal proviennent des sources suivantes :

Financement pour l'année 2016

Nom de la table locale :

Provenance des fonds	Montant accordé	% par rapport au projet global	Numéro de la DA	Libellé textuel – pour Ville/MESS seulement
Service de la diversité sociale et des sports	2 233 \$	2, 23 %	Voir outil de suivi	
Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$	16,35 %	Voir outil de suivi	Copier/coller le libellé inscrit dans l'outil de suivi
Arrondissement	15 000 \$	14,95 %	DA à préparer par l'arrondissement	

Concernant la contribution allouée par le **Service de la Diversité sociale et des sports**

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports.
- Le numéro d'imputation à inscrire dans la demande d'achat est le : 2101-0010000-101196-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MESS**

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Concernant la contribution allouée par **l'arrondissement Plateau-Mont-Royal**

- Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de la Division des sports, des loisirs et développement social.
- Voir l'intervention de la direction des services administratifs pour la certification des fonds de l'arrondissement.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CDC ASGP a pour mission de favoriser la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de lutte à la pauvreté et de justice sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Mobilisation des citoyens, groupes communautaires, organismes publics, entreprises privées et institutions.
- Réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La convention ainsi que le travail et les projets de la table de quartier CDC ASGP feront l'objet d'un suivi par l'agent de développement de l'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 15 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-06-15

**Dossier # : 1166229004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène qui aura lieu dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal entre les rues De Lorimier et D'Iberville, du 4 juin au 2 octobre 2016.

ATTENDU QUE l'ORGANISME a sollicité de l'arrondissement une contribution financière pour l'aider à financer des événements à l'été 2016 qui se tiendront dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal entre les rues De Lorimier et Iberville ;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a pour mission la réalisation de projets en lien avec l'aménagement urbain auprès d'artistes, de professionnels et de décideurs pour développer des villes plus sécuritaires et inclusives. Leur pratique relie trois professions soit celles de l'art, des sciences sociales et de l'aménagement afin de développer une vision commune de l'espace public. ;

ATTENDU QUE l'ORGANISME doit se conformer aux lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT désire redonner dynamisme et vitalité urbaine et commerciale du Plateau Est en améliorant grandement son aspect et la qualité de son environnement. Ce projet s'inscrit ainsi dans les efforts de redynamisation de l'espace public qui mènent à une réappropriation citoyenne;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT s'est doté d'un plan d'action culturel 2015-2017 et que l'objet de cette convention s'y inscrit ;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT souhaite soutenir le milieu culturel et agir comme levier pour une offre culturelle hors les murs sur le Plateau. Ce qui contribue à rehausser la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT favorise le développement de projets culturels afin d'animer l'espace public;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT partage les orientations visées par l'ORGANISME;

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social

recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 15 000 \$, TOUTES TAXES INCLUSES, À CONSCIENCE URBAINE POUR LE PROJET PLATEAU EST EN SCÈNE QUI AURA LIEU DU 4 JUIN AU 2 OCTOBRE 2016

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 15 000 \$, toutes taxes incluses, à Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène qui aura lieu du 4 juin au 2 octobre 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Conscience Urbaine et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-06-21 13:12

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166229004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$, taxes incluses, à Conscience Urbaine pour le projet Plateau Est en scène qui aura lieu dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal entre les rues De Lorimier et D'Iberville, du 4 juin au 2 octobre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Dans sa préoccupation de dynamiser le Plateau Est et d'encourager la réappropriation des espaces par les citoyens, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite accorder une contribution financière à Conscience Urbaine pour son projet Plateau Est en scène. Le projet soumis répond à l'objectif d'explorer et mettre en valeur les potentiels du secteur Est à travers des actions de médiation culturelle in situ et de design participatif de manière à consolider les espaces sous-utilisés et amener les citoyens à percevoir leur secteur autrement.

Il est important d'offrir un projet adapté aux besoins du milieu et ayant une grande portée afin de répondre à un besoin immédiat en termes de revitalisation et de requalification du secteur Plateau Est. Le projet Plateau Est en scène, qui consiste à faire le maillage entre les actions posées par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et la SDC, crée un milieu de vie plus attractif, vert, animé, convivial et sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

L'organisme à but non lucratif Conscience Urbaine a réalisé la programmation de Plateau Est en scène détaillée en pièce jointe du présent sommaire. Les activités se tiendront en cinq volets dans le secteur entourant l'avenue du Mont-Royal entre les rues De Lorimier et D'Iberville, du 4 juin au 2 octobre 2016.

JUSTIFICATION

La tenue du projet Plateau Est en scène vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens :

- Action 2.1.3-B Viser la revitalisation urbaine par les arts;

- Action 1.2.6-A Saisir les occasions d'intégrer des interventions artistiques sur le domaine public;
- Action 1.3.3-A Placer la créativité dans les espaces collectifs et encourager l'expression et la participation culturelles;
- Action 3.4.1 Assurer la présence des artistes, compagnies et organismes de l'arrondissement dans l'offre culturelle de l'arrondissement.

De plus, par cette contribution financière, l'arrondissement désire soutenir la revitalisation urbaine et commerciale dans l'Est du Plateau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention "Le Plateau-Mont-Royal - Certification de fonds".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet nous permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement. En effet, ce projet permet de poursuivre nos engagements liés à l'action 13 de l'orientation 2: Valoriser Montréal comme milieu familial.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi les partenariats avec des OBNL, l'accès à la culture et à la musique pour tous et le réseautage social autour d'événements

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien de l'arrondissement, le projet n'aurait pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce du financement sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement. L'information concernant la tenue du projet Plateau Est en scène ainsi que sa programmation sera également diffusée dans l'infolettre et les médias sociaux de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-17

Lyne OLIVIER
Chef de division culture et bibliothèques



Dossier # : 1166229005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une contribution financière de 12 500 \$, toutes taxes incluses, à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour le projet Insomniaque qui aura lieu sur la rue Prince-Arthur, du 5 juillet au 22 septembre 2016

ATTENDU QUE l'ORGANISME a sollicité de l'arrondissement une contribution financière pour l'aider à financer des événements qui se tiendront sur la rue Prince-Arthur à l'été 2016 ;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a pour objectif de mettre en place une stratégie commune, profitable à tous ses membres, permettant de renforcer et de dynamiser l'activité commerciale sur la rue Prince-Arthur ;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT partage les orientations visées par l'ORGANISME;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT désire redonner dynamisme et vitalité urbaine et commerciale à la rue Prince-Arthur ;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT s'est doté d'un plan d'action culturel 2015-2017 et que l'objet de cette convention s'y inscrit ;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT souhaite soutenir le milieu culturel et agir comme levier pour une offre culturelle hors les murs sur le Plateau. Ce qui contribue à rehausser la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE l'ARRONDISSEMENT favorise le développement de projets culturels afin d'animer l'espace public;

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 12 500 \$, TOUTES TAXES INCLUSES, À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS PRINCE-ARTHUR POUR LE PROJET INSOMNIAQUE QUI AURA LIEU DU 5 JUILLET AU 22 SEPTEMBRE 2016

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière de 12 500 \$, toutes taxes incluses, à L'Association des commerçants Prince-Arthur pour le projet Insomniaque qui aura lieu du 5 juillet au 22 septembre 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants Prince-Arthur et d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-06-21 12:39

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166229005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une contribution financière de 12 500 \$, toutes taxes incluses, à l'Association des commerçants Prince-Arthur pour le projet Insomniaque qui aura lieu sur la rue Prince-Arthur, du 5 juillet au 22 septembre 2016

CONTENU

CONTEXTE

Dans sa préoccupation de dynamiser et revitaliser la rue Prince-Arthur, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite accorder une contribution financière à L'Association des commerçants Prince-Arthur pour financer le projet Insomniaque. Cette intervention artistique s'inscrit dans la foulée du projet de réaménagement et des travaux de construction de la rue Prince-Arthur à l'été 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

L'Association des commerçants Prince-Arthur soutient le projet Insomniaque. Ce projet consiste en une série d'activités qui se tiendront sur la rue Prince-Arthur, du 5 juillet au 22 septembre 2016. Un groupe de huit artistes (six danseuses, un compositeur/DJ et un vidéaste/éclairagiste), soutenu par une équipe de médiation. Il constitue un événement rassembleur, positif, qui donne une parole aux citoyens et aux commerçants, comme une soupape à la tension liée aux travaux de construction. La démarche allie la danse in situ et des activités ludiques de consultation et discussion avec les citoyens. Elle constituera aussi une étude de cas précieuse pour mieux orienter le développement de l'identité culturelle de la rue Prince-Arthur qui s'axera sur la danse in situ pour les années suivantes.

Les artistes seront présents sur la rue Prince-Arthur à raison de deux soirs par semaine: mardi soir (remis à mercredi en cas de pluie) de 18 h à 22 h 30 et vendredi soir (remis à samedi en cas de pluie) de 18 h 30 à 23 h.

JUSTIFICATION

La tenue du projet Insomniaque vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens :

- Action 2.1.3-A Viser la revitalisation urbaine par les arts - Inclure une dimension culturelle dans les projets d'aménagement du domaine public - Projet de la rue Prince-Arthur;
- Action 1.2.6-A Saisir les occasions d'intégrer des interventions artistiques sur le domaine public;
- Action 1.3.3 Placer la créativité dans les espaces collectifs et encourager l'expression et la participation culturelles;
- Action 3.2.1-B Soutenir le milieu artistique professionnel- Offrir un accompagnement aux artistes et aux créateurs pour la réalisation de projets complexes;
- Action 3.4.1 Assurer la présence des artistes, compagnies et organismes de l'arrondissement dans l'offre culturelle de l'arrondissement.

De plus, par cette contribution financière, l'arrondissement désire soutenir la revitalisation urbaine et commerciale de la rue Prince-Arthur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention - Le Plateau-Mont-Royal - Certification de fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet nous permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement. En effet, ce projet permet de poursuivre nos engagements liés à l'action 13 l'orientation 2 : Valoriser Montréal comme milieu familial.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi les partenariats avec des OBNL, l'accès à la culture et à la musique pour tous et le réseautage social autour d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien de l'arrondissement, l'Association des commerçants Prince-Arthur ne disposerait pas des ressources financières nécessaires pour soutenir le projet Insomniaque

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce du financement sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement. L'information concernant la tenue du projet Insomniaque ainsi que sa programmation sera également diffusée dans l'infolettre et les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Lyne OLIVIER
Chef de division culture et bibliothèques

**Dossier # : 1163945038**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 11 488,50 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) pour assumer les coûts de la brigade verte chargée de nettoyer la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy. Seront également incluses dans la superficie à nettoyer, les ruelles qui lui sont adjacentes de même que les têtes de rues traversant la rue Saint-Denis, aussi entre les rues Gilford et Roy.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour assumer les coûts de la brigade verte chargée de nettoyer la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy. Seront également incluses dans la superficie à nettoyer, les ruelles qui lui sont adjacentes de même que les têtes de rues traversant la rue Saint-Denis, aussi entre les rues Gilford et Roy;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière de 11 488,50 \$ pour assumer les coûts de la brigade verte chargée de nettoyer la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy. Seront également incluses dans la superficie à nettoyer, les ruelles qui lui sont adjacentes de même que les têtes de rues traversant la rue Saint-Denis, aussi entre les rues Gilford et

Roy;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-20 17:07

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945038**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 11 488,50 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) pour assumer les coûts de la brigade verte chargée de nettoyer la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy. Seront également incluses dans la superficie à nettoyer, les ruelles qui lui sont adjacentes de même que les têtes de rues traversant la rue Saint-Denis, aussi entre les rues Gilford et Roy.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 11 488,50 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) pour assumer les coûts de la brigade verte chargée de nettoyer la rue Saint-Denis, entre les rues Gilford et Roy. Seront également incluses dans la superficie à nettoyer, les ruelles qui lui sont adjacentes de même que les têtes de rues traversant la rue Saint-Denis, aussi entre les rues Gilford et Roy.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1166243002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Relance des loisirs tout 9 inc., et Le Carrefour des Petits Soleils inc., dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération les propositions suivantes :
ATTENDU QUE les organismes ont demandé une aide financière afin d'augmenter la qualité du service d'accompagnement des personnes handicapées dans leur programmation régulière;

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer à l'activité par une participation financière mixte (gouvernement du Québec, Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal et arrondissement);

Il est proposé :

1. D'accorder aux organismes suivants un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$, dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes handicapées, pour la programmation estivale 2016 :

- Centre Père Sablon (1 881 \$)
- Le Carrefour des Petits Soleils inc. (1 389 \$)
- Centre du Plateau ((4 327 \$)
- Les YMCA du Québec, succursale du Parc (1 482 \$)
- Relance des loisirs tout 9 inc. (389 \$)

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-06-20 10:23

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1166243002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 9 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Relance des loisirs tout 9 inc., et Le Carrefour des Petits Soleils inc., dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées et d'offrir le même niveau de service pour tous, le programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées est reconduit en 2016. Il vise à répondre à leurs besoins d'accompagnement en loisir.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport gère ce programme en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport ainsi que les associations régionales pour le loisir des personnes handicapées. Ce programme comprend également un volet municipal (*Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles*) et permet aux arrondissements de bonifier l'aide financière accordée. Cette année encore, le Service de la qualité de vie a confié à l'organisme AlterGo le mandat d'analyser les demandes des organismes pour le territoire de la Ville de Montréal. AlterGo assurera également la promotion, la formation, la coordination et le soutien aux arrondissements dans la réalisation du programme d'accompagnement.

L'objectif de ce programme est de financer l'embauche d'accompagnateurs auprès des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles afin de leur permettre de réaliser une activité de loisir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0288 - 6 juillet 2015 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant 9 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Association récréative Milton-Parc et Carrefour des Petits Soleils, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;

CA14 25 0282 - 7 juillet 2014 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant 4 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Les YMCA du Québec (succursale du Parc), Association récréative Milton-Parc et Carrefour des Petits Soleils, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;

CA13 25 0265 - 2 juillet 2013 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant 4 468

\$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon et Les YMCA du Québec (succursale du Parc) dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, pour la saison estivale 2013;

CA12 250234 - 3 juillet 2012 - Octroi d'un soutien financier non récurrent totalisant 4 468 \$ aux organismes Centre du Plateau, Centre Père Sablon et YMCA du Québec (succursale du Parc), dans le cadre du programme d'accompagnement de personnes handicapées, pour la saison estivale 2012;

CA11 250215 - 4 juillet 2011 - Octroi d'une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 4 468 \$ aux organismes : Centre du Plateau, Centre Père Sablon, Carrefour des Petits Soleils, YMCA du Québec (succursale du Parc) et Association récréative Milton-Parc dans le cadre du programme d'accompagnement de personnes handicapées, pour la saison estivale 2011;

CA10 250243 - 2 août 2010 - Octroi de contributions financières - Programme d'accompagnement de personnes handicapées dans la programmation régulière - le Centre du Plateau - 1 675,22 \$, le Centre Père Sablon - 1 184,30 \$, le Carrefour des Petits Soleils inc. - 491,48 \$, le YMCA de Montréal, succursale du Parc - 804,24 \$ et l'Association récréative Milton-Parc - 312,76 \$;

CA09 250232 - 6 juillet 2009 - Octroi de contributions financières - Programme d'accompagnement de personnes handicapées dans la programmation régulière - Différents organismes communautaires;

CA08 250199 - 7 juillet 2008 - Octroi de contributions financières - Programme d'accompagnement de personnes handicapées dans la programmation régulière - les Girouettes du Centre du Plateau - 2 468 \$, le Service des Loisirs du Mile End - 500 \$ et le centre Père Sablon - 1 500 \$;

CA07 250236 - 3 juillet 2007 - Octroi de contributions financières - Programme d'accompagnement de personnes handicapées dans la programmation régulière - les Girouettes du Centre du Plateau - 4 468 \$;

CA06 250255 - 12 juillet 2006 - Octroi de contributions financières - Programme d'accompagnement des personnes handicapées dans la programmation régulière - Centre Marcel-De la Sablonnière - Girouettes du Centre du Plateau - YMCA de Montréal, succursale Du Parc - Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs - Association Récréative Milton-Parc - Autisme et troubles envahissants du développement - Carrefour des Petits soleils - Centre Viomax - 30 066 \$;

CA05 250245 - 4 juillet 2005 - Octroi de contribution financière - AlterGo - Programme d'accompagnement des personnes handicapées dans les clubs de vacances - Le Centre Marcel-De la Sablonnière - Les Girouettes du Centre du Plateau - Le YMCA de Montréal, succursale Du Parc - 2 294 \$.

DESCRIPTION

Pour l'année 2016, le programme municipal vise à permettre un meilleur accès à l'offre de service en loisir aux citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles. Ce programme sera réalisé dans 19 arrondissements, dont celui du Plateau-Mont-Royal. Dans le cadre de ce programme, le Centre du Plateau, le Centre Père Sablon, les YMCA du Québec - succursale du Parc, le Carrefour des Petits Soleils, la Relance des loisirs tout 9 inc., l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs, Autisme Montréal, le centre Viomax et l'Association québécoise des personnes aphasiques ont fait une demande de soutien afin de procéder à l'intégration de personnes vivant avec des limitations

fonctionnelles à l'intérieur de leurs activités régulières. Ces organismes reçoivent une contribution du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal. Les organismes ayant une entente de partenariat avec la Division des sports, des loisirs et du développement social recevront de l'arrondissement un soutien financier complémentaire de 9 468 \$. Ce soutien financier est réparti en proportion des montants que reçoivent les organismes dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir provincial et municipal.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans la mise en place du programme municipal récurrent d'accompagnement en loisir.

Pour un grand nombre de citoyens montréalais vivant avec des limitations fonctionnelles, l'accès aux loisirs n'est possible que par l'accompagnement. Les immenses besoins en cette matière ont amené les organisations de personnes handicapées à faire de l'accompagnement en loisir une priorité. Rappelons que, lors du Sommet de Montréal, la Ville de Montréal a reconnu l'accessibilité universelle comme une orientation inhérente à son développement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale de 9 468 \$ est répartie comme suit :

Organismes	PAQL / PMAQL	Arrondissement
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A) Montréal	8 438 \$	--
Autisme Montréal	20 000 \$	--
Centre Père Sablon	5 270 \$	1 881 \$
Le Carrefour des Petits Soleils inc.	3 892 \$	1 389 \$
Le centre Viomax	20 000 \$	--
Centre du Plateau	12 123 \$	4 327 \$
Les YMCA du Québec, succursale du Parc	4 153 \$	1 482 \$
La relance des loisirs tout 9 inc.	1 089 \$	389 \$
Corpuscule danse	800 \$	--
Association québécoise des personnes aphasiques	800 \$	--
Total	76 565 \$	9 468 \$

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette mesure contribue à l'accessibilité universelle, elle vise donc une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière assurera des services de loisir auprès des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles et favorisera leur intégration sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-06-16

**Dossier # : 1163945039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 9000 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) pour les aider à défrayer les coûts pour l'installation et l'entretien de 116 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis entre les rues Gilford et Roy, exception faite des tronçons affectés par les travaux entrepris par la Ville centre.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour les aider à défrayer les coûts pour l'installation et l'entretien de 116 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis entre les rues Gilford et Roy, exception faite des tronçons affectés par les travaux entrepris par la Ville centre;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière de 9000 \$ pour les aider à défrayer les coûts pour l'installation et l'entretien de 116 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis entre les rues Gilford et Roy, exception faite des tronçons affectés par les travaux entrepris par la Ville centre;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-20 17:07

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 9000 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) pour les aider à défrayer les coûts pour l'installation et l'entretien de 116 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis entre les rues Gilford et Roy, exception faite des tronçons affectés par les travaux entrepris par la Ville centre.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 9000 \$ à la Société de Développement Commercial Pignons rue Saint-Denis (SDC) pour les aider à défrayer les coûts pour l'installation et l'entretien de 116 paniers fleuris sur la rue Saint-Denis entre les rues Gilford et Roy, exception faite des tronçons affectés par les travaux entrepris par la Ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945040

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1800 \$ à la Maison d'Aurore pour l'acquisition de deux (2) composteurs rotatifs Joracan NE401 au bénéfice des nombreuses activités en cuisine collective, repas communautaires, ateliers culinaires et jardin collectif, qui génèrent beaucoup de déchets organiques valorisables.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 1800 \$ à la Maison d'Aurore pour l'acquisition de deux (2) composteurs rotatifs Joracan NE401 au bénéfice des nombreuses activités en cuisine collective, repas communautaires, ateliers culinaires et jardin collectif, qui génèrent beaucoup de déchets organiques valorisables.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-20 17:06

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945040**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1800 \$ à la Maison d'Aurore pour l'acquisition de deux (2) composteurs rotatifs Joracan NE401 au bénéfice des nombreuses activités en cuisine collective, repas communautaires, ateliers culinaires et jardin collectif, qui génèrent beaucoup de déchets organiques valorisables.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 1800 \$ à la Maison d'Aurore pour l'acquisition de deux (2) composteurs rotatifs Joracan NE401 au bénéfice des nombreuses activités en cuisine collective, repas communautaires, ateliers culinaires et jardin collectif, qui génèrent beaucoup de déchets organiques valorisables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1800 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Villeneuve afin de leur permettre de valoriser leurs déchets résiduels.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 1800 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Villeneuve afin de leur permettre de valoriser leurs déchets résiduels.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-20 17:06

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945041**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1800 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Villeneuve afin de leur permettre de valoriser leurs déchets résiduels.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 1800 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Villeneuve afin de leur permettre de valoriser leurs déchets résiduels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1160346001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association des commerçants du Mile End dans le cadre du projet d'aménagement d'une place publique sur le boulevard St-Laurent, du 5 juillet au 30 octobre 2016.

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,
Il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants du Mile End pour le prêt de mobilier afin d'aménager une place publique, sur le terrain situé entre les établissements des 5132 et 5142 du boulevard St-Laurent, du 5 juillet au 30 octobre 2016, et établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière maximale de 1 000 \$ pour la réalisation du projet décrit dans l'entente;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-07 09:18

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160346001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association des commerçants du Mile End dans le cadre du projet d'aménagement d'une place publique sur le boulevard St-Laurent, du 5 juillet au 30 octobre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des commerçants du Mile End vise à dynamiser ce secteur commercial du quartier. L'opportunité de créer une place publique sur le terrain situé entre les établissements des 5132 et 5142 du boulevard St-Laurent, en prêtant du mobilier de l'arrondissement, permettra de vérifier les usages durant la saison 2016. Cette petite place permettra aux passants et aux résidents de profiter d'une halte fraîcheur dans un secteur dense.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement mettra à la disposition des citoyens du mobilier en surplus pour la période estivale : 9 bancs torsadés et 4 pots de fleurs. L'organisme sera responsable de l'installation et de l'entretien du mobilier, de la plantation et de l'entretien des fleurs et devra remettre le mobilier en bonne condition à la fin du projet, soit à la mi-octobre. Une signalisation permettra aux passants de savoir que cet espace est public et accessible à tous.

JUSTIFICATION

Le mobilier en question est présentement entreposé, car les travaux sur la rue St-Denis ne nous permettent pas de l'installer. En prêtant ce matériel à l'Association des commerçants du Mile End, l'arrondissement pourra tester l'utilisation de cet espace par le public et ainsi décider si elle va de l'avant dans les démarches pour un projet à plus long terme, à cet emplacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention de la direction des services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De la signalisation sera installée dans l'espace afin de faire connaître ce projet de partenariat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COLLINS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie COLLINS
Projets spéciaux

Le : 2016-06-02



Dossier # : 1163945042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 900 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Harmonie pour l'acquisition d'un composteur rotatif de la compagnie Joracan au bénéfice de quelque 70 personnes, enfants et adultes, qui fréquentent le CPE Harmonie.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 900 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Harmonie pour l'acquisition d'un composteur rotatif de la compagnie Joracan au bénéfice de quelque 70 personnes, enfants et adultes, qui fréquentent le CPE Harmonie.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-20 17:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 900 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Harmonie pour l'acquisition d'un composteur rotatif de la compagnie Joracan au bénéfice de quelque 70 personnes, enfants et adultes, qui fréquentent le CPE Harmonie.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 900 \$ au centre de la petite enfance (CPE) Harmonie pour l'acquisition d'un composteur rotatif de la compagnie Joracan au bénéfice de quelque 70 personnes, enfants et adultes, qui fréquentent le CPE Harmonie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-17

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 240 \$ à Rue Publique pour leur activité de sensibilisation à la sécurité routière pour les cyclistes qui a eu lieu le 28 mai 2016.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :

Octroyer une contribution financière de 240 \$ à Rue Publique pour leur activité de sensibilisation à la sécurité routière pour les cyclistes qui a eu lieu le 28 mai 2016.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-08 07:56

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 240 \$ à Rue Publique pour leur activité de sensibilisation à la sécurité routière pour les cyclistes qui a eu lieu le 28 mai 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 240 \$ à Rue Publique pour leur activité de sensibilisation à la sécurité routière pour les cyclistes qui a eu lieu le 28 mai 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-07

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe



Dossier # : 1163945037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 140 \$ à Cyclo Nord-Sud pour la 5e édition du Gearswap dont tous les profits soutiennent le mandat de Cyclo Nord-Sud.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, il est soumis pour décision l'item suivant :
Octroyer une contribution financière de 140 \$ à Cyclo Nord-Sud pour la 5e édition du Gearswap dont tous les profits soutiennent le mandat de Cyclo Nord-Sud.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-06-08 07:55

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement par intérim
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163945037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 140 \$ à Cyclo Nord-Sud pour la 5e édition du Gearswap dont tous les profits soutiennent le mandat de Cyclo Nord-Sud.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 140 \$ à Cyclo Nord-Sud pour la 5e édition du Gearswap dont tous les profits soutiennent le mandat de Cyclo Nord-Sud.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-07

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1166858012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et d'équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts de réparation sont trop élevés.

AUTORISER LA MISE AU RANCART ET LA VENTE À JUSTE PRIX DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS AYANT DÉPASSÉ LEUR VIE UTILE, DEVENUS HORS D'USAGE OU DONT LES COÛTS DE RÉPARATION SONT TROP ÉLEVÉS.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit remplacer régulièrement des équipements et des véhicules devenus désuets ou hors d'usage ;

ATTENDU QUE les véhicules inscrits au dossier ont dépassé leur durée de vie utile et sont rendus désuets et ils nécessitent des réparations importantes et coûteuses.

ATTENDU QUE l'arrondissement doit s'assurer de disposer de ses actifs à juste prix.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la vente à juste prix des véhicules et appareils inscrits au sommaire et ayant dépassées leur durée de vie ou étant devenues hors d'usage;
2. De confier au Centre de services partagés, Service du matériel roulant et des ateliers (CSP-MRA) le mandat de retenir le meilleur intermédiaire pour la vente à l'encan;
3. De créditer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Ruy Paulo FERREIRA **Le** 2016-06-13 11:11

Signataire :

Ruy Paulo FERREIRA

Chef de division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166858012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et d'équipements ayant dépassé leur vie utile, devenus hors d'usage ou dont les coûts de réparation sont trop élevés.

CONTENU

CONTEXTE

La gestion des actifs de l'arrondissement passe par la disposition de vieux équipements ou encore des biens, dont l'entretien est trop coûteux et injustifié. Le présent dossier a pour objet de mettre à jour notre inventaire en gardant seulement les véhicules utiles et sécuritaires. Une vente par un commissaire priseur s'adresse à un bassin plus grand d'acheteurs de véhicules spécialisés et permet à l'arrondissement d'obtenir un meilleur prix pour les équipements dont il veut se départir.

De ce fait, l'arrondissement doit se départir de véhicules ou d'équipements qui sont devenus désuets ou dont les coûts de réparation sont trop élevés. Selon la procédure mise en place par la décision CA14 250344 entérinée le 1er décembre 2014, nous suggérons la disposition des éléments listés en pièces jointes au dossier.

La disposition des véhicules est assurée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal auprès d'encanteurs spécialisés dans le domaine des véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0344 : Autorisation de la mise au rancart et de la vente à juste prix de véhicules et d'équipements qui sont devenus désuets, ou dont les coûts de réparation sont devenus trop élevés.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet la mise au rancart et la vente à prix juste des véhicules suivants :

- 109-02165 - Voiturette aspirateur - Appareil rendu désuet et nécessitant d'importants travaux de réparation.
- 118-07331 - Véhicule tout terrain 4x4 benne basculante - Les coûts de réparations sont trop importants et ce véhicule sera remplacé par un nouveau véhicule.

- 134-99072 - Auto sous-compacte 4 cylindres - Véhicule avec plus de 17 ans de vie utile et rendu désuet.
- 593-03442 - Tondeuse 72 po - Véhicule avec plus de 13 ans de vie utile qui est déjà remplacé par l'unité 593-16231.
- 593-03443 - Tondeuse 72 po - Véhicule avec plus de 13 ans de vie utile qui est déjà remplacé par l'unité 593-15613.
- 922-95250 - Épandeur détachable - Véhicule déjà au rancart et remplacé par le véhicule 922-15638.
- 283-90091 - Camion 6 roues - Véhicule avec 25 ans de vie utile rendu désuet et nécessitant des réparations trop coûteuses.
- 436-01145 - Chargeur frontal sur roues - Véhicule ayant atteint la fin de sa vie utile et nécessitant des réparations majeures. Remplacé par le chargeur 436-15352.

JUSTIFICATION

La direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de traiter ce dossier pour les motifs suivants :

1. L'arrondissement doit remplacer régulièrement des équipements et des véhicules devenus désuets ou hors d'usage.
2. Les véhicules inscrits au dossier ont dépassé leur durée de vie utile et sont rendus désuets. Ils nécessitent des réparations importantes et coûteuses.
3. L'arrondissement doit s'assurer de disposer de ses actifs à juste prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les opérations de renouvellement et de mise au rancart de la flotte de véhicules de l'arrondissement permettent de :

- Réduire les pertes de temps reliées aux réparations fréquentes des véhicules ayant atteint leur limite de vie utile;
- Réduire les frais d'entretien du parc de véhicule;
- Améliorer l'image de l'arrondissement;
- Épurer les véhicules non utilisés pour libérer les parcs automobiles;
- Optimiser les dépenses reliées au matériel roulant en sélectionnant et disposant les véhicules prêts pour le rancart.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Patrice GUINDON, 9 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux spécifications d'achats

ENDOSSÉ PAR

François GOSSELIN
Chef de section - Gestion du matériel roulant

Le : 2016-06-09

**Dossier # : 1166858011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la compensation carbone au montant de 851,97 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition d'un véhicule Dodge RAM 1500.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COMPENSATION CARBONE AU MONTANT DE 851,97 \$, TAXES NON APPLICABLES, AU FONDS VÉHICULES VERTS, SUITE À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE DODGE RAM 1500.

ATTENDU QUE la Division de la voirie a acquis un véhicule Dodge RAM 1500 qui est éligible au programme de compensation carbone du fonds véhicules verts;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a décidé d'adhérer au plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et à sa politique verte du matériel roulant de façon à limiter les effets sur le climat;

ATTENDU QUE l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a décidé de verser sa contribution au Fonds véhicules verts lorsque requis.

Il est recommandé :

1. D'autoriser le paiement de la compensation carbone applicable sur les véhicules légers au Fonds véhicules verts, au montant de 851,97 \$, taxes non applicables;
2. D'effectuer le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Ruy Paulo FERREIRA **Le** 2016-06-09 09:38

Signataire :

Ruy Paulo FERREIRA

Chef de division de la voirie - aqueduc et réfection routière
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166858011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le paiement de la compensation carbone au montant de 851,97 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition d'un véhicule Dodge RAM 1500.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adhéré au Fonds véhicules verts et doit verser une compensation monétaire lors de l'acquisition de véhicules légers de catégorie automobile, camionnette, fourgonnette et VUS ayant une cote de consommation de carburant connue et publiée par «l'Environmental Protection Agency» (EPA).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 250053 - 04 mars 2013 : Autoriser l'adhésion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds « Véhicules verts » visant à réduire l'utilisation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers municipaux.
GDD 2156858027 - Octroyer un contrat de 33 583,60 \$ incluant les taxes, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), pour l'achat d'un véhicule camionnette de type 211, pour contremaître, conformément à l'entente cadre 706439 (CG 15 0029), appel d'offres 11-11756 (13 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Il s'agit du paiement de la compensation carbone suite à l'acquisition d'un véhicule camionnette Dodge RAM 1500.

JUSTIFICATION

Pour répondre aux besoins opérationnels, la Division des parcs et de l'horticulture a fait l'acquisition d'un véhicule camionnette de marque Dodge RAM 1500. (Dossier des instances - 2156858027).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul de la compensation de carbone

RAM 1500 4X2 (6 cylindres 3,6L)		
Cote de consommation de carburant en ville (en litre / 100 km) (tirée du "Fuel Economy Guide" publié par l'EPA)		13,82
Durée de vie utile du véhicule		10 ans
Km annuel moyen		10 000
Km sur la durée de vie		100 000
Consommation carburant sur la durée de vie utile (litres)		13 820
Valeur de CO ₂ (2,3kg/l.) en tonne		31,79
Coût de 1 tonne de CO ₂ (\$) en vigueur sur le site de Planétair		26,80 \$
Coût de la compensation des GES		851,97 \$
Nombre de véhicule		1
Coût total de la compensation de CO₂	Aucune taxe applicable	851,97 \$

Le paiement de la compensation carbone se fera par virement de budget PTI en provenance du projet / sous-projet utilisé pour imputer la dépense d'achat du véhicule vers le projet 79001 – Fonds des véhicules verts :

Agglo

Au sous-projet 13-79001-000 Sous-projet SIMON : 142463

Corpo

Au sous-projet 1379001001 Sous-projet SIMON : 142464

Le virement budgétaire sera traité trimestriellement, par le Service des Finances, conformément à l'encadrement administratif C-RM-SCARM-D-12-001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre contribution au Fonds véhicules verts témoigne de notre engagement à faire des choix plus responsables en matière de consommation d'essence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis CABANA LODICO
Préposé aux spécifications d'achats

ENDOSSÉ PAR

François GOSSELIN
Chef de section - Gestion du matériel roulant

Le : 2016-05-26



Dossier # : 1163842006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période de 1er au 31 mai 2016

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2016, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-06-20 17:25

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1163842006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période de 1er au 31 mai 2016

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabell ROSS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe

**Dossier # : 1162671006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération la proposition suivante :
ORDONNANCES - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS

ATTENDU QUE les organismes promoteurs s'engagent à respecter les clauses relatives à l'émission d'un permis d'utilisation d'espace vert incluant la propreté des lieux, le respect de la faune et de la flore ainsi que le respect de la circulation piétonnière et des autres activités environnantes;

Il est proposé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;

6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier;
7. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. chapitre P-12.2, article 7) de l'ancienne Ville de Montréal, une ordonnance permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée, pour chaque événement identifié au présent dossier.

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2016-06-20 10:04

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1162671006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnances - Programmation d'événements publics

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements. En 2015, près de 220 événements se sont tenus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les événements sont de différentes catégories; outre les collectes de fonds, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, multiculturelle, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sont d'ampleur locale ou municipale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues, d'un circuit ou bien d'une combinaison telle que l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Nous présentons pour approbation la programmation d'événements publics. Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièce jointe et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1;*
- *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c.p.-12.2, article 7.*

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils

contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : l'utilisation d'appareils sonores permettant aux organisateurs de s'adresser aux personnes sur le site lors d'événements extérieurs doit faire l'objet d'une autorisation au préalable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Certains événements ont un impact important sur la vie de quartier, nous n'avons qu'à penser aux activités reliées aux fêtes religieuses de certaines communautés. Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera transmis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier et/ou les feuillets paroissiaux. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie SAINDON
Agent (e) de projets

ENDOSSÉ PAR

Cristina ROMERO
Chef de division

Le : 2016-06-17

**Dossier # : 1163172002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant le retrait de la signalisation de début de zone scolaire et de signal avancé d'une zone scolaire à divers endroits où elle n'est plus requise.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LE RETRAIT DE LA SIGNALISATION DE DÉBUT DE ZONES SCOLAIRES ET DE SIGNAL AVANCÉ D'UNE ZONE SCOLAIRES À DIVERS ENDROITS OÙ ELLE N'EST PLUS REQUISE.

ATTENDU QUE l'école Nazareth qui était située au 5030, rue Jeanne-Mance a fermé ses portes à l'automne 2013;

ATTENDU QUE l'école Paul-Bruchésie est situé à près de 500 mètres de l'intersection de la rue Saint-Hubert et du boulevard Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le Collège Rachel, qui était situé au 310, rue Rachel Est, est déménagé en 2002 et que le bâtiment a été converti en résidence pour aînés (Résidence des Boulevards - Campus Rachel);

ATTENDU QU'aucune école ne se trouve près de l'intersection des boulevards Saint-Joseph et Saint-Laurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphe 4 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'arrondissement peut par ordonnance établir des zones scolaires, des zones de terrain de jeu, des zones de débarcadère.

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance afin de :

Pour l'école Nazareth:

- Retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire face à l'est située sur le boulevard Saint-Joseph Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- Retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire face au nord, située sur le boulevard Saint-Laurent, immédiatement au sud du boulevard Saint-Joseph Est;
- Retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face à l'est et face à l'ouest située sur le boulevard Saint-Joseph Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain.

Pour l'école Paul-Bruchésie:

- Retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire face à l'ouest située sur le boulevard Saint-Joseph Est, entre la rue Saint-Hubert et la rue Saint-André;

Pour le Collège Rachel:

- Retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face à l'est et face à l'ouest située sur la rue Rachel Est, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis;
- Retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face au sud située sur l'avenue Henri-Julien, entre l'avenue Duluth Est et la rue Rachel Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-21 09:55

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1163172002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance déterminant le retrait de la signalisation de début de zone scolaire et de signal avancé d'une zone scolaire à divers endroits où elle n'est plus requise.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement doit procéder au retrait de certains panneaux de signalisation de signal avancé de zone scolaire et de début de zone scolaire suite à la fermeture d'établissements d'enseignement scolaire de niveaux primaire et secondaire, ainsi qu'à divers endroits où ils ne sont pas requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/D

DESCRIPTION

La présente ordonnance propose:

Pour l'école Nazareth:

- De retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire face à l'est située sur le boulevard Saint-Joseph Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- De retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire face au nord, située sur le boulevard Saint-Laurent, immédiatement au sud du boulevard Saint-Joseph Est;
- De retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face à l'est et face à l'ouest située sur le boulevard Saint-Joseph Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain.

Pour l'école Paul-Bruchési:

- De retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire face à l'ouest située sur le boulevard Saint-Joseph Est, entre la rue Saint-Hubert et la rue Saint-André.

Pour le Collège Rachel:

- De retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face à l'est et face à l'ouest située sur la rue Rachel Est, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis;
- De retirer la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face au sud située sur l'avenue Henri-Julien, entre l'avenue Duluth Est et la rue Rachel Est.

JUSTIFICATION

La signalisation de signal avancé de zone scolaire et de début de zone scolaire doit être installée le long d'un chemin public longeant les limites du terrain d'un établissement d'enseignement primaire ou secondaire. Toutefois, en l'absence de ce type d'établissement, la signalisation doit être retirée.

Ainsi, la signalisation de signal avancé de zone scolaire sur le boulevard Saint-Laurent au sud du boulevard Saint-Joseph, et celle sur le boulevard Saint-Joseph Est à l'est du boulevard Saint-Laurent, puis à l'est de la rue St-Hubert n'est pas requise puisqu'aucune école ne se situe à proximité. De plus, la signalisation de zone scolaire et de signal avancé de zone scolaire aux abords du bâtiment de l'ancienne école Nazareth située au 5030, rue Jeanne-Mance n'est plus requise puisque l'école a fermé ses portes à l'automne 2013 et il en est de même pour la signalisation de zone scolaire et de signal avancé de zone scolaire aux abords de l'ancien Collège Rachel qui était situé au 310, Rachel Est. En effet, suite au déménagement du Collège en 2002 et à la transformation du bâtiment en maison de retraite la signalisation associée à une zone scolaire n'est plus requise. Enfin, la signalisation de signal avancé de zone scolaire et la signalisation de zone scolaire face à l'est et face à l'ouest située sur le boulevard Saint-Joseph Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain, n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux relatifs au retrait de la signalisation sont exécutés par la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charges interunités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'ordonnance;

- Préparation et transmission des ordres de travail à la Division du marquage et de la signalisation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de l'article 3, paragraphe 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, l'arrondissement peut par ordonnance établir des zones scolaires, des zones de terrain de jeu, des zones de débarcadère. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de section circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1160482007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2016-08) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20)

Il est recommandé:

D'adopter le règlement 2016-08 - *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20)*.

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-06-20 17:25

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1160482007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2016-08) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à apporter une modification au règlement 2016-08. Les mots "en personne" de l'article 1 sont supprimés. Le règlement corrigé est joint en pièce addenda au présent sommaire addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1160482007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2016-08) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016 (2015-20)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités. Le *Règlement (2015-20) sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2016* prévoit à son article 57.2 le tarif pour un permis de stationnement journalier au coût de 6,00\$. Ces permis de stationnement journalier ne sont accordés que pour les secteurs désignés en vertu de l'*Ordonnance C-4.1, o.086* que le conseil d'arrondissement a décrété à sa séance du 6 juillet 2015, au terme de la résolution CA15 25 0305. Dans le but de favoriser la vente des permis de stationnement journalier pour ces secteurs désignés, le conseil d'arrondissement prévoit qu'il soit remis aux résidents des secteurs désignés pour lesquels des permis de stationnement journalier peuvent être accordés, deux (2) permis gratuits, par adresse et pour une même année, lorsqu'ils se présentent en personne au bureau de l'arrondissement. Dans ce contexte, il est recommandé que le règlement 2015-20 soit modifié, à son article 57.2, par le règlement 2016-08.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La modification au règlement 2015-20 concerne l'article 57.2. Cette modification se lit ainsi:

« Les résidents des secteurs désignés pour lesquels des permis de stationnement journalier peuvent être accordés ont droit, pour une même année, à deux (2) permis de stationnement journalier gratuits par adresse, lorsqu'ils se présentent en personne au bureau de l'arrondissement. ».

Le nouveau règlement 2016-08 qui modifie le règlement 2015-20 est joint en pièce au présent sommaire, ainsi que l'*Ordonnance C-4.1, o. 086* à titre de référence.

JUSTIFICATION

La modification au règlement sur les tarifs 2016 est nécessaire pour instaurer le droit à deux (2) permis de stationnement journalier gratuits, selon les conditions énoncées plus haut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée et un plan d'action sera mis en oeuvre pour informer les résidents des secteurs 19, 55, 57, 74, 75, 90 et 151.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement 2016-08 déposé à la séance extraordinaire du 27 juin 2016
Adoption de ce règlement lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2016
Avis public dans le journal Métro (édition Le Plateau) et entrée en vigueur après son adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre. C-11.4).
À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Kathleen LÉVESQUE
Chef de division des Relations avec les
citoyens des Communications et du Greffe



Dossier # : 1160691003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment de 4 étages abritant 12 logements en morcelant le lot 1 445 050, immeuble situé au 4895, rue Berri.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), EN VUE D'AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT DE 4 ÉTAGES ABRITANT 12 LOGEMENTS EN MORCELANT LE LOT 1 445 050, IMMEUBLE SITUÉ AU 4895, RUE BERRI

ATTENDU QUE le projet permet le remplacement d'une aire de stationnement en surface par un projet de densification à des fins résidentielles, à proximité d'une station de métro ;

ATTENDU QUE la typologie variée de logements répond aux besoins des familles ;

ATTENDU QUE la hauteur du nouveau bâtiment s'aligne avec celle de son voisin au nord ;

ATTENDU QUE le taux d'implantation de 57 % permet l'aménagement d'espaces extérieurs pour les résidents, y compris des terrasses privées pour les logements de trois chambres prévus au rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE l'approche sur le verdissement, qui inclut, entre autres, les murs végétalisés et la perméabilité des revêtements de sol, répond aux objectifs municipaux de développement durable;

ATTENDU QU'à la séance du 15 décembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis

un avis favorable au projet.

Il est recommandé :

D'autoriser la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel sur un lot distinct à être créé sur l'assiette du lot 1 445 050, donnant sur la rue Resther, et ce, en dérogation aux articles 9, 26, 121 et 550 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

Pour l'immeuble projeté :

- Que le nombre maximal de logements soit de 12 ;
- Que les logements au rez-de-chaussée soient aménagés sur deux niveaux en continuité avec les espaces habitables au sous-sol ;
- Que le projet comporte au moins quatre logements de trois chambres à coucher et deux logements de deux ;
- Que la hauteur maximale soit de quatre étages et de 12,5 m de haut avec un dépassement d'au plus 2,5 m pour un accès au toit ;
- Que le taux d'implantation maximal soit de 60 % ;
- Que la distance minimale entre la nouvelle construction et le bâtiment existant soit de 5 m ;
- Qu'aucune unité de stationnement pour automobile, intérieure ou extérieure, ne soit autorisée ;
- Qu'un toit vert ou une plantation en bacs permanents, soit aménagé sur le toit et qu'un accès et une sortie d'eau soient prévus ;
- Qu'une terrasse collective soit aménagée au toit avec une superficie d'entre 40 m² et 60 m² ;
- Que l'aire de stationnement pour vélo exigée soit localisée au sous-sol et soit pourvue d'un accès d'au moins 1,5 m de largeur libre ;
- Qu'en plus des unités intérieures de stationnement pour vélo requises par la réglementation, au moins cinq unités supplémentaires de stationnement pour vélos soient aménagées à l'extérieur dont l'aménagement pourrait déroger aux articles 629.12 à 629.15 ;
- Que l'ensemble des équipements et sorties mécaniques soit installé au toit de l'immeuble ;
- Que le membrane de toit soit de couleur gris pâle.

Pour l'immeuble existant :

- Qu'un local de déchets d'au moins 18 bacs soit aménagé au sous-sol de l'immeuble ;
- Que la nouvelle marge latérale de l'immeuble existant soit d'au moins 2,92 m ;
- Que le revêtement en asphalte de la partie du terrain donnant sur la rue Berri soit enlevé et remplacé par un revêtement de sol perméable et qu'au moins 10 unités de stationnement pour vélo soient aménagées à cet endroit dont l'aménagement puisse déroger aux articles 629.12 à 629.15 ;
- Qu'une seule unité de stationnement pour véhicule ne soit autorisée, celle-ci devant être localisée à l'intérieur du bâtiment ;
- Que la clôture donnant sur la rue Berri soit en acier peint ou galvanisé.

Pour l'ensemble du terrain :

- Qu'un plan d'aménagement paysager complet, préparé par un architecte paysagiste, pour l'ensemble du terrain visé par la présente résolution accompagne toute demande de permis de construction ;

- Que les aménagements extérieurs soient composés de végétaux plantés en plein terre ou d'un revêtement de sol en pavé perméable.

De décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- que les murs en brique d'argile soient d'une couleur pâle de manière à accroître la luminosité des espaces extérieurs entourant la nouvelle construction et, de privilégier le béton poli et l'acier Corten comme parement pour les autres parties des murs ;
- que des murs végétalisés soient privilégiés pour la nouvelle construction ;
- que la plantation des végétaux et des pavés perméables soient favorisées dans toutes les cours incluant l'espace entre les deux immeubles, à partir de la rue Resther jusqu'à la rue Berri en maximisant la présence de végétaux tolérant l'ombre ;
- que les espaces extérieurs collectifs et privés soient aménagés au sol et, aux étages, que des balcons soient de dimension adéquate pour y placer une table et des chaises ;
- qu'un traitement du mur aveugle donnant sur la rue Resther de l'immeuble existant soit privilégié afin d'ajouter un élément d'intérêt et de décourager le graffiti, qui pourrait inclure, entre autres, une oeuvre d'art.

D'exiger qu'une première garantie bancaire au montant de 25 000 \$ pour l'immeuble existant et qu'une seconde de 35 000 \$ pour la nouvelle construction, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées sur les nouveaux lots respectifs, soient déposées avec la demande de permis de construction;

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., c. A-19.1) au mardi 31 mai 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08);

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-04-13 15:53

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1160691003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment de 4 étages abritant 12 logements en morcelant le lot 1 445 050, immeuble situé au 4895, rue Berri.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda sert à remplacer le plan de publication originalement déposé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION**Dossier # :1160691003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment de 4 étages abritant 12 logements en morcelant le lot 1 445 050, immeuble situé au 4895, rue Berri.

CONTENU**CONTEXTE**

Le projet vise le morcellement d'un terrain situé au 4895, rue Berri, à l'angle de la rue Gilford, occupé par un bâtiment de huit étages abritant 125 logements. La proposition prévoit de remplacer l'aire de stationnement extérieure de 15 unités par une nouvelle construction de quatre étages donnant sur la rue Resther. Le projet, d'une hauteur de 12,5 m abritant 12 logements, propose une typologie d'habitation variée, avec la moitié des logements dotés de deux ou trois chambres à coucher, incluant trois logements aménagés sur deux niveaux.

Le projet déroge à plusieurs dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). Pour la nouvelle construction, le projet déroge :

- à l'article 9, qui exige une hauteur de 2 étages et de 11 m maximum;
- à l'article 121, qui exige un nombre maximal de 3 logements par bâtiment (catégorie H.2-3).

Pour l'immeuble existant, qui bénéficie de droits acquis pour la hauteur, la densité et le nombre maximal de logements, le morcellement proposé créerait les nouvelles dérogations suivantes :

- à l'article 26, où la densité dérogatoire actuelle du 3,78 augmentera à 6,26 dans un secteur autorisant un COS maximal de 3;
- à l'article 550, qui exige une largeur minimale de 5 m pour une voie de circulation conduisant à un stationnement, tandis que le projet prévoit 2,92 m, cette distance étant de 5 m si on calcul la distance entre les deux bâtiments.

Lors de la séance du 15 décembre 2015, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la présente demande, et ce, à certaines conditions. Le projet a été modifié en conséquence en augmentant la distance entre les deux bâtiments visés par le projet, ainsi que la dimension des balcons. De plus, les critères d'évaluation du concept architectural et paysager du projet ont été intégrés à la présente résolution en lien

avec les recommandations du CCU et s'appliqueront lors de la révision du projet en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel sur un lot distinct à être créé sur l'assiette du lot 1 445 050, donnant sur la rue Resther, et ce, en dérogation aux articles 9, 26, 121 et 550 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

Pour l'immeuble projeté :

- Que le nombre maximal de logements soit de 12 ;
- Que les logements au rez-de-chaussée soient aménagés sur deux niveaux en continuité avec les espaces habitables au sous-sol;
- Que le projet comporte au moins quatre logements de trois chambres à coucher et deux logements de deux;
- Que la hauteur maximale soit de quatre étages et de 12,5 m de haut avec un dépassement d'au plus 2,5 m pour un accès au toit;
- Que le taux d'implantation maximal soit de 60 %;
- Que la distance minimale entre la nouvelle construction et le bâtiment existant soit de 5 m;
- Qu'aucune unité de stationnement pour automobile, intérieure ou extérieure, ne soit autorisée;
- Qu'un toit vert ou qu'une plantation en bacs permanents, soit aménagé sur le toit et qu'un accès et une sortie d'eau y soient prévus;
- Qu'une terrasse collective soit aménagée au toit, avec une superficie entre 40 m² et 60 m²;
- Que l'aire de stationnement pour vélo exigée soit localisée au sous-sol et soit pourvue d'un accès d'au moins 1,5 m de largeur libre;
- Qu'en plus des unités intérieures de stationnement pour vélo requises par la réglementation, au moins cinq unités supplémentaires de stationnement pour vélos soient aménagées à l'extérieur, dont l'aménagement puisse déroger aux articles 629.12 à 629.15;
- Que l'ensemble des équipements et sorties mécaniques soit installé au toit de l'immeuble;
- Que le membrane de toit soit de couleur gris pâle.

Pour l'immeuble existant :

- Qu'un local de déchets d'au moins 18 bacs soit aménagé au sous-sol de l'immeuble;
- Que la nouvelle marge latérale de l'immeuble existant soit d'au moins 2,92 m;
- Que le revêtement en asphalte de la partie du terrain donnant sur la rue Berri soit enlevé et remplacé par un revêtement de sol perméable et qu'au moins 10 unités de stationnement pour vélo soient aménagées à cet endroit, dont l'aménagement puisse déroger aux articles 629.12 à 629.15;
- Qu'une seule unité de stationnement pour véhicule ne soit autorisée, celle-ci devant être localisée à l'intérieur du bâtiment;
- Que la clôture donnant sur la rue Berri soit en acier peint ou galvanisé.

Pour l'ensemble du terrain :

- Qu'un plan d'aménagement paysager complet, préparé par un architecte paysagiste, pour l'ensemble du terrain visé par la présente résolution accompagne toute demande de permis de construction;
- Que les aménagements extérieurs soient composés de végétaux plantés en pleine terre ou d'un revêtement de sol en pavé perméable ;
- Qu'une première garantie bancaire au montant de 25 000 \$ pour l'immeuble existant et qu'une seconde de 35 000 \$ pour la nouvelle construction, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées sur les nouveaux lots respectifs, soient déposées avec la demande de permis de construction;
- Qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent :
 - que les murs en brique d'argile soient d'une couleur pâle de manière à accroître la luminosité des espaces extérieurs entourant la nouvelle construction et, de privilégier le béton poli et l'acier Corten comme parement pour les autres parties des murs;
 - que des murs végétalisés soient privilégiés pour la nouvelle construction;
 - que la plantation des végétaux et des pavés perméables soient favorisée dans toutes les cours incluant l'espace entre les deux immeubles, à partir de la rue Resther jusqu'à la rue Berri en maximisant la présence de végétaux tolérant l'ombre;
 - que les espaces extérieurs collectifs et privés soient aménagés au sol et aux étages, que des balcons soient de dimension adéquate pour y placer une table et des chaises;
 - qu'un traitement du mur aveugle donnant sur la rue Resther de l'immeuble existant soit privilégié afin d'ajouter un élément d'intérêt et de décourager le graffiti, qui pourrait inclure, entre autres, une oeuvre d'art.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants:

- le projet permet le remplacement d'une aire de stationnement en surface par un projet de densification à des fins résidentielles, à proximité d'une station de métro;
- la typologie variée de logements répond aux besoins des familles;
- la hauteur proposée s'aligne avec celle de son voisin au nord;
- le taux d'implantation de 57 % permet l'aménagement d'espaces extérieurs pour les résidents, y compris des terrasses privées pour les logements de trois chambres prévus au rez-de-chaussée;
- l'approche sur le verdissement, qui inclut, entre autres, les murs végétalisés et la perméabilité des revêtements de sol, répond aux objectifs municipaux de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise la densification d'un espace de stationnement de surface situé à proximité d'une station de métro et permet de fournir des logements pour familles conformément aux objectifs de la *Politique familiale de Montréal et le Plan de fidélisation des familles 2014-2017*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dérogations aux articles 9, 26, 39, 121 et 550 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* sont susceptibles d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **2 mai 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mai 2016** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **31 mai 2016** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes :

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène SCHWARTZ
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-13

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1166652004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, dans le local situé au 155, rue Maguire, l'aménagement d'un restaurant et de son entrée principale en face d'un terrain situé dans un secteur exclusivement d'habitation, et ce, en dérogeant aux normes prescrites dans un secteur I.3.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, DANS LE LOCAL SITUÉ AU 155, RUE MAGUIRE, L'AMÉNAGEMENT D'UN RESTAURANT ET DE SON ENTRÉE PRINCIPALE EN FACE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS UN SECTEUR EXCLUSIVEMENT D'HABITATION, ET CE, EN DÉROGEANT AUX NORMES PRESCRITES DANS UN SECTEUR I.3.

ATTENDU QUE le local est situé dans un secteur en requalification et que ce projet s'insère avantageusement dans la vision de développement de ce quartier;

ATTENDU QUE le local visé est entouré de tous les côtés par des locaux commerciaux et que des rues de bonne emprise éloignent le local concerné des bâtiments résidentiels, réduisant ainsi le risque de nuisance sonore;

ATTENDU QUE des mesures de mitigation sont prévues pour contrôler les nuisances associées à ce type d'usage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 3 mai 2016.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction*, de

modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), dans le local situé au 155, rue Maguire, l'aménagement d'un restaurant et de son entrée principale en face d'un terrain situé dans un secteur exclusivement d'habitation, et ce, en dérogeant à l'article 274.17 paragraphes 2° et 4° du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- - Que la salle à manger soit localisée le long des fenêtres du local;
 - Qu'aucun panneau de fenêtre ouvrant ne soit présent dans le local;
 - Qu'en plus de l'accès à la salle à déchets du bâtiment, que soit installé à l'intérieur du local un réfrigérateur d'au moins 1,2 m³ dédié à l'entreposage des déchets;
 - Que la porte d'entrée du local fasse face à la rue Maguire et qu'elle soit implantée à au moins 3,5 m du domaine public de la rue Maguire;
 - Que l'entrée du local soit munie d'un sas d'entrée entre deux portes;
 - Qu'aucune table ou chaise, y compris l'aménagement d'un café-terrasse, ne soit autorisé sur le domaine privé devant le local.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 21 juin 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-05-17 14:44

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166652004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, dans le local situé au 155, rue Maguire, l'aménagement d'un restaurant et de son entrée principale en face d'un terrain situé dans un secteur exclusivement d'habitation, et ce, en dérogeant aux normes prescrites dans un secteur I.3.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à autoriser l'usage « restaurant » au certificat d'occupation, qui permet présentement l'exploitation d'un usage « épicerie», afin d'y opérer une succursale Soupesoup. L'exploitant désire disposer de plus de tables et de places assises afin de répondre à la demande croissante en restauration du secteur. En effet, ces dernières années, nous assistons à la mutation de certains bâtiments comportant à l'origine des usages industriels vers des usages commerciaux et de bureaux.

Le local concerné, d'une superficie de 215 m², est voisin de celui occupé par les bureaux administratifs de l'entreprise et dans le même bâtiment que le lieu de préparation de leurs aliments. Celui-ci est accessible universellement par la porte donnant accès aux espaces communs du rez-de-chaussée du bâtiment. Le local visé par la demande est situé dans une mégastructure au nord de la rue Maguire, entre l'avenue Casgrain et l'avenue De Gaspé, dans le quartier du Mile-End.

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

Article 274.17 : Dans un secteur où est autorisée la catégorie d'usages I.3, un restaurant doit remplir les conditions suivantes :

2° ne pas être adjacent à une façade faisant face à un terrain situé dans un secteur où seule est autorisée une catégorie de la famille habitation;

4° ne pas avoir son entrée principale face à un terrain situé dans un secteur où seule est autorisée une catégorie de la famille habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), dans le local situé au 155, rue Maguire, l'aménagement d'un restaurant et de son entrée principale en face d'un terrain situé dans un secteur exclusivement d'habitation, et ce, en dérogeant à l'article 274.17 paragraphes 2° et 4° du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que la salle à manger soit localisée le long des fenêtres du local;
- Qu'aucun panneau de fenêtre ouvrant ne soit présent dans le local;
- Qu'en plus de l'accès à la salle à déchets du bâtiment, que soit installé à l'intérieur du local un réfrigérateur d'au moins 1,2 m³ dédié à l'entreposage des déchets;
- Que la porte d'entrée du local fasse face à la rue Maguire et qu'elle soit implantée à au moins 3,5 m du domaine public de la rue Maguire;
- Que l'entrée du local soit munie d'un sas d'entrée entre deux portes;
- Qu'aucune table ou chaise, y compris l'aménagement d'un café-terrasse, ne soit autorisé sur le domaine privé devant le local.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le local est situé dans un secteur en requalification et ce projet s'insère avantageusement dans la vision de développement de ce quartier;
- Le local visé est entouré de tous les côtés par des locaux commerciaux et des rues de bonne emprise éloignent le local concerné des bâtiments résidentiels, réduisant ainsi le risque de nuisance sonore;
- Des mesures de mitigation sont prévues pour contrôler les nuisances associées à ce type d'usage;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 3 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La densification et la mixité des fonctions urbaines répondent au principe d'obtenir une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit celles relatives à l'usage :

Calendrier projeté :

- **6 juin 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Juin 2016** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **21 juin 2016** : Assemblée publique de consultation;

Étapes subséquentes:

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 274.17 paragraphes 2^o et 4^o du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

**Dossier # : 1166652005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la fusion de deux locaux (4461 et 4467A rue Saint-Denis) détenant les mêmes usages pour la création d'une nouvelle salle restaurant-bar-spectacles, et ce, en dérogation aux superficies et au contingentement prescrits

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER LA FUSION DE DEUX LOCAUX (4461 ET 4467A RUE SAINT-DENIS) DÉTENANT LES MÊMES USAGES POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE SALLE RESTAURANT-BAR-SPECTACLES, ET CE, EN DÉROGATION AUX SUPERFICIES ET AU CONTINGEMENT PRESCRITS.

ATTENDU QUE le *Plan de développement culturel* de l'arrondissement désire reconnaître la valeur culturelle de l'offre musicale indépendante et émergente et participer au rayonnement du Plateau comme destination touristique culturelle authentique;

ATTENDU QUE le projet consiste essentiellement à fusionner deux établissements existants, de taille modeste, et qu'il ne prévoit pas une intensification des activités;

ATTENDU QUE le local visé est entouré de tous les côtés par des locaux commerciaux et que la salle de spectacles est éloignée des voisins à l'arrière par une zone tampon dans le local, par une ruelle ainsi qu'en partie par une dépendance réduisant ainsi le risque de nuisance sonore;

ATTENDU QU'une étude acoustique produite a servi à identifier des travaux correctifs pour assurer une bonne insonorisation du local et que ces travaux devront être réalisés avant l'émission du certificat d'occupation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 3 mai 2016.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la fusion de deux locaux (4461 et 4467A rue Saint-Denis) détenant les mêmes usages pour la création d'une nouvelle salle restaurant-bar-spectacles, et ce, en dérogation aux articles 155, 201, 245 et 638 (superficies et contingentement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

CONDITIONS RELATIVES À LA MITIGATION DU BRUIT

- - Que les travaux proposés aux points 10.1 et 10.3 de la section 10.0 - Recommandations du rapport N° R1-Esco15-0001M de la firme Labelle Acoustique, daté du 6 janvier 2015, soient effectués, et ce, avant l'émission du certificat d'occupation;
 - Que la scène soit conçue avec une chape ou une dalle posée sur des plots ou des ressorts comportant une bande de caoutchouc sous les éléments structuraux et que les cavités soient remplies d'isolant acoustique de type cellulose;
 - Que les enceintes posées sur le sol soient isolées au moyen de tapis, d'appuis souples ou de dalles flottantes posées sur des isolateurs de vibration ou ressorts métalliques;
 - Que les enceintes suspendues au plafond soient munies d'un système d'attache adapté avec isolateurs de suspension;
 - Que le système de son soit muni d'un égaliseur/limiteur;
 - Que les deux entrées du local, du côté de la rue Saint-Denis, soient munies d'un sas d'entrée à l'intérieur entre deux portes;
 - Que les deux accès vers les deux allées d'issue arrière comportent des portes;
 - Qu'aucun panneau de fenêtre ouvrant ne soit installé dans les ouvertures desservant le local;
 - Que la salle de spectacles soit localisée dans la portion du local adjacent à la rue Saint-Denis;
 - Qu'aucun équipement sonore ou prestation de spectacles ne soit autorisé sur le café-terrasse;
 - Qu'un écriteau pour la clientèle invitant à la modération du bruit et au respect du voisinage soit installé sur le café-terrasse.

AUTRES CONDITIONS

- Que la superficie de l'aire de plancher du local visé par la présente demande soit d'au plus 225 m², dont un maximum de 130 m² soit dédiée à l'usage *salle de spectacles* ;
- Que le certificat d'occupation du *Cactus* , au 4461 rue Saint-Denis (2^{ème} et 3^{ème} étage), soit remplacé afin d'illustrer l'usage réel en retirant l'usage *restaurant* aux usages déjà autorisés;
- Que le certificat d'occupation de *La Muse* , au 4467 rue Saint-Denis, soit remplacé afin d'illustrer l'usage réel en ajoutant l'usage *vêtements, chaussures* à l'usage *atelier d'artiste et d'artisan* déjà autorisé;

- Qu'un espace minimal de 40 m² de mur soit disponible en permanence pour l'exposition d'œuvres d'art;
- Que la nouvelle membrane de toit soit de couleur gris pâle;
- Que soient installés au moins trois bacs de plantation comportant des végétaux dans la cour avant;
- Que soit déposée une lettre de garantie irrévocable de 10 000 \$ avec la demande de permis de transformation, garantie valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 21 juin 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-05-18 17:43

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166652005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la fusion de deux locaux (4461 et 4467A rue Saint-Denis) détenant les mêmes usages pour la création d'une nouvelle salle restaurant-bar-spectacles, et ce, en dérogation aux superficies et au contingentement prescrits

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à agrandir le local du 4467A, rue Saint-Denis, occupé par Le petit Escogriffe, à même le local adjacent du 4461, rue Saint-Denis, occupé par le restaurant Cactus et, ainsi, fusionner les deux établissements, le tout, selon les paramètres suivants :

Situation actuelle			
Le Cactus - 4461, rue Saint-Denis		Le petit Escogriffe - 4467-A rue Saint-Denis	
Usages	Superficies (Approx.)	Usages	Superficies (Approx.)
Salle de spectacles Débit boissons alc. Restaurant	105 m ²	Salle de spectacles Débit boissons alc. Restaurant	105 m ²
Café-terrasse	13,5 m ²	Café-terrasse	13,5 m ²
Situation projetée			
Le petit Escogriffe - 4461 et 4467-A rue Saint-Denis (fusionnés)			
Usages		Superficies (Approx.)	
Débit de boissons alc. Restaurant Salle de spectacles Café-terrasse		210 m ² au total dont un maximum de 120 m ² dédié à la salle de spectacles 27 m ²	

La capacité de la nouvelle « salle de spectacles » ainsi créée comportant les usages connexes « débit de boissons alcooliques », « restaurant » et « café-terrasse » permettrait d'assurer sa pérennité et ainsi de continuer à offrir une place de choix pour les artistes au bénéfice de la communauté. Par le fait même, une mise aux normes de l'ensemble du

bâtiment est prévue.

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

Article 155 : Lorsqu'un établissement comporte plusieurs usages et qu'au moins l'un de ces usages est visé par une limite de superficie de plancher prescrite par le présent règlement, cette limite de superficie de plancher s'applique à l'ensemble des usages de l'établissement. Lorsque plusieurs limites de superficie de plancher sont prescrites, la limite de superficie de plancher la plus restrictive s'applique à l'ensemble des usages de l'établissement.

Article 201 : Dans un secteur où est autorisée la catégorie C.3(7), la superficie de plancher occupée par un usage spécifique de cette catégorie ne doit pas excéder 150 m² par établissement.

Article 245 : Dans un secteur où est autorisée une catégorie indiquée au tableau suivant, la superficie maximale de plancher occupée par un débit de boissons alcooliques, de même que sa distance d'un autre débit de boissons alcooliques situé dans ce secteur doivent être conformes à :

- Contingentement de 150 m : 8 établissements sont présents dans cette aire;

Note : Cette fusion de deux établissements entraînera l'élimination d'un établissement en droit acquis mais le nouveau local fusionné est de nouveau soumis au contingentement.

- Superficie maximale de 100 m² : Superficie approximative du local projeté de 210 m²;

Article 638 : Un débit de boissons alcooliques en droit acquis ne peut être agrandi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la fusion de deux locaux (4461 et 4467A rue Saint-Denis) détenant les mêmes usages pour la création d'une nouvelle salle restaurant-bar-spectacles, et ce, en dérogation aux articles 155, 201, 245 et 638 (superficies et contingentement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

CONDITIONS RELATIVES À LA MITIGATION DU BRUIT

- - Que les travaux proposés aux points 10.1 et 10.3 de la section 10.0 - Recommandations du rapport N° R1-Esco15-0001M de la firme Labelle Acoustique, daté du 6 janvier 2015, soient effectués, et ce, avant l'émission du certificat d'occupation;
 - Que la scène soit conçue avec une chape ou une dalle posée sur des plots ou des ressorts comportant une bande de caoutchouc sous les éléments structuraux et que les cavités soient remplies d'isolant acoustique de type cellulose;

- Que les enceintes posées sur le sol soient isolées au moyen de tapis, d'appuis souples ou de dalles flottantes posées sur des isolateurs de vibration ou ressorts métalliques;
- Que les enceintes suspendues au plafond soient munies d'un système d'attache adapté avec isolateurs de suspension;
- Que le système de son soit muni d'un égaliseur/limiteur;
- Que les deux entrées du local, du côté de la rue Saint-Denis, soient munies d'un sas d'entrée à l'intérieur entre deux portes;
- Que les deux accès vers les deux allées d'issue arrière comportent des portes;
- Qu'aucun panneau de fenêtre ouvrant ne soit installé dans les ouvertures desservant le local;
- Que la salle de spectacles soit localisée dans la portion du local adjacent à la rue Saint-Denis;
- Qu'aucun équipement sonore ou prestation de spectacles ne soit autorisé sur le café-terrasse;
- Qu'un écriteau pour la clientèle invitant à la modération du bruit et au respect du voisinage soit installé sur le café-terrasse.

AUTRES CONDITIONS

- Que la superficie de l'aire de plancher du local visé par la présente demande soit d'au plus 225 m², dont un maximum de 130 m² soit dédiée à l'usage *salle de spectacles* ;
- Que le certificat d'occupation du *Cactus* , au 4461 rue Saint-Denis (2^{ème} et 3^{ème} étage), soit remplacé afin d'illustrer l'usage réel en retirant l'usage *restaurant* aux usages déjà autorisés;
- Que le certificat d'occupation de *La Muse* , au 4467 rue Saint-Denis, soit remplacé afin d'illustrer l'usage réel en ajoutant l'usage *vêtements, chaussures* à l'usage *atelier d'artiste et d'artisan* déjà autorisé;
- Qu'un espace minimal de 40 m² de mur soit disponible en permanence pour l'exposition d'œuvres d'art;
- Que la nouvelle membrane de toit soit de couleur gris pâle;
- Que soient installés au moins trois bacs de plantation comportant des végétaux dans la cour avant;
- Que soit déposée une lettre de garantie irrévocable de 10 000 \$ avec la demande de permis de transformation, garantie valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le *Plan de développement culturel* de l'arrondissement désire reconnaître la valeur culturelle de l'offre musicale indépendante et émergente et participer au rayonnement du Plateau comme destination touristique culturelle authentique;
- Le projet consiste essentiellement à fusionner deux établissements existants, de taille modeste, et il ne prévoit pas une intensification des activités;
- Le local visé est entouré de tous les côtés par des locaux commerciaux et que la salle de spectacles est éloignée des voisins à l'arrière par une zone tampon dans

le local, par une ruelle ainsi qu'en partie par une dépendance réduisant ainsi le risque de nuisance sonore;

- Une étude acoustique produite a servi à identifier des travaux correctifs pour assurer une bonne insonorisation du local et ces travaux devront être réalisés avant l'émission du certificat d'occupation;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 3 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel ainsi que la densification et la mixité des fonctions urbaines répondent au principe d'obtenir une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit celles relatives à l'usage :

Calendrier projeté :

- **6 juin 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Juin 2016** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **21 juin 2016** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 155, 201, 245 et 638 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement



Dossier # : 1166652007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 5445 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes et de fenêtres dérogeant à l'apparence d'origine

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 5445 AVENUE DE GASPÉ, L'INSTALLATION DE PERSIENNES DE VENTILATION NON CONFORMES ET DE FENÊTRES DÉROGEANT À L'APPARENCE D'ORIGINE.

ATTENDU QUE le projet d'installation des persiennes résulte d'une nécessaire mise aux normes pour la conformité de l'édifice au *Code National du Bâtiment* et peu difficilement s'effectuer par l'entremise du toit, considérant la complexité technique de le faire et la hauteur du bâtiment;

ATTENDU QUE des rapports d'ingénieur en acoustique étayent la présente proposition;

ATTENDU QUE les ventilateurs seront déplacés vers l'intérieur du garage pour réduire les niveaux sonores perçus à l'extérieur;

ATTENDU QUE la proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car les persiennes installées au sous-sol occuperaient l'équivalent d'un panneau de fenêtre chacune;

ATTENDU QUE certaines persiennes seront réinstallées au même endroit que celles existantes et l'ensemble des persiennes au sous-sol seront identiques;

ATTENDU QUE les fenêtres à remplacer au 2^{ème} étage reprendront le même modèle que celui approuvé précédemment pour les autres étages du bâtiment et qu'il permettra de remplacer des ouvertures actuellement obturées en partie par des blocs de béton;

ATTENDU QUE la proposition de fenestration soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, respecte la modénature, le matériau et la couleur des fenêtres d'origine hormis pour le nombre d'ouvrants et leur système d'ouverture à battant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 17 mai 2016.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), pour le bâtiment situé au 5445 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes et de fenêtres dérogeant à l'apparence d'origine, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 423.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que les persiennes de ventilation soient localisées du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que celles-ci et leurs cadrages soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Qu'aucune persienne de ventilation soit localisée du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol à moins de 21 mètres de l'élévation sud du bâtiment;
- Qu'un maximum de six persiennes de ventilation soit autorisé du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que chacune ait une superficie maximale de 0,65 m² équivalente à la surface d'une section de fenêtre;
- Que les travaux proposés dans le point 6.0 Recommandations du rapport N^o 15-064-RAP2 de la firme Davidson & Associés inc., daté du 3 novembre 2015, soient effectués;
- Que la bande de terrain libre dans la marge arrière du côté est du bâtiment fasse entièrement l'objet d'un aménagement paysager composé de végétaux plantés en pleine terre devant être étayé d'un plan d'aménagement paysager complet accompagnant la demande de permis de transformation;
- Que les fenêtres soient localisées au 2^{ème} étage du bâtiment et que les cadrages soient en aluminium anodisé au fini naturel;
- Que le groupe de fenêtres soit composé de huit panneaux équidistants et que les deux panneaux d'extrémité soient opérants suivant le mode à battant et les 6 autres volets soient fixes;
- Que le verre choisi soit de même teinte que celui présent sur tout l'immeuble;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 50 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 30 août 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-17 10:18

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166652007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 5445 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes et de fenêtres dérogeant à l'apparence d'origine

CONTENU

CONTEXTE

Cette mégastructure fait partie d'un ensemble de deux bâtiments de 11 et 12 étages, reliés par un basilaire, qui ont été construits vers 1973. Ceux-ci sont situés aux abords des voies ferrées du Canadien Pacifique dans un secteur anciennement à forte densité industrielle, composés essentiellement d'anciennes manufactures de textile. Maintenant, ces bâtiments sont des composantes d'un quartier en pleine effervescence et en mutation vers des usages commerciaux et de bureaux. D'ailleurs, des investissements majeurs sont en cours dans les bâtiments.

Concernant le 5445, avenue De Gaspé, le requérant désire remplacer les fenêtres du 2^{ème} étage, tel qu'approuvé dans une résolution antérieure (CA13 25 0439) pour les fenêtres du 3^{ème} au 11^{ème} étage. La fenestration d'origine est composée de quatre sections, chacune formée de deux panneaux coulissants à simple vitrage, totalisant huit panneaux coulissants, tous munis de cadres d'aluminium anodisé au fini naturel. Le requérant propose de les remplacer par de nouvelles fenêtres, similaires à celles d'origine, qui auront la même modénature, mais dont le système d'ouverture et le nombre d'ouvrants seraient différents. Les travaux consistent aussi en l'installation de persiennes mécaniques de ventilation dans des ouvertures de fenêtres existantes au sous-sol, à l'arrière du bâtiment, à proximité de la ligne de lot. Le but de cette opération est d'être conforme au *Code National du Bâtiment* et s'inscrit dans le contexte de la mise aux normes actuelles de l'édifice.

Il est à noter que ce bâtiment est situé dans l'aire de protection du Monastère des Carmélites, mais qu'une autorisation du Ministère (MCCQ) n'est pas requise, et ce, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 54 : La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état. Une composante architecturale peut notamment être un parement ou un revêtement, un couronnement ou un entablement, une saillie, une ouverture;

- Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés en vertu des articles 55 et 56, la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine;
- Article 423.2 : Un équipement mécanique et son écran peuvent être installés à tout autre endroit que sur un toit plat ou à versants si les conditions suivantes sont respectées :
 - 1^o ne pas être implanté dans une cour avant;
 - 2^o être situé à au moins 1,5 mètre de toutes limites de propriété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 25 0439 : Dérogation mineure à l'apparence d'origine pour le bâtiment situé au 5445, avenue De Gaspé.

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, pour le bâtiment situé au 5445 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes et de fenêtres dérogeant à l'apparence d'origine, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 423.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que les persiennes de ventilation soient localisées du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que celles-ci et leurs cadrages soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Qu'aucune persienne de ventilation soit localisée du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol à moins de 21 mètres de l'élévation sud du bâtiment;
- Qu'un maximum de six persiennes de ventilation soit autorisé du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que chacune ait une superficie maximale de 0,65 m² équivalente à la surface d'une section de fenêtre;
- Que les travaux proposés dans le point 6.0 Recommandations du rapport N^o 15-064-RAP2 de la firme Davidson & Associés inc., daté du 3 novembre 2015, soient effectués;
- Que la bande de terrain libre dans la marge arrière du côté est du bâtiment fasse entièrement l'objet d'un aménagement paysager composé de végétaux plantés en pleine terre devant être étayé d'un plan d'aménagement paysager complet accompagnant la demande de permis de transformation;
- Que les fenêtres soient localisées au 2^{ème} étage du bâtiment et que les cadrages soient en aluminium anodisé au fini naturel;
- Que le groupe de fenêtres soit composé de huit panneaux équidistants et que les deux panneaux d'extrémité soient opérants suivant le mode à battant et les six autres volets soient fixes;
- Que le verre choisi soit de même teinte que celui présent sur tout l'immeuble;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 50 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le projet d'installation des persiennes résulte d'une nécessaire mise aux normes pour la conformité de l'édifice au *Code National du Bâtiment* et peu difficilement s'effectuer par l'entremise du toit, considérant la complexité technique de le faire et la hauteur du bâtiment;
- Des rapports d'ingénieur en acoustique étayent la présente proposition;
- Les ventilateurs seront déplacés vers l'intérieur du garage pour réduire les niveaux sonores perçus à l'extérieur;
- La proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car les persiennes installées au sous-sol occuperaient l'équivalent d'un panneau de fenêtre chacune;
- Certaines persiennes seront réinstallées au même endroit que celles existantes et l'ensemble des persiennes au sous-sol seront identiques;
- Les fenêtres à remplacer au 2^{ème} étage reprendront le même modèle que celui approuvé précédemment pour les autres étages du bâtiment et qu'il permettra de remplacer des ouvertures actuellement obturées en partie par des blocs de béton;
- La proposition de fenestration soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, respecte la modénature, le matériau et la couleur des fenêtres d'origine hormis pour le nombre d'ouvrants et leur système d'ouverture à battant;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 17 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre les changements climatiques par la végétalisation d'une bande de terrain à l'arrière du bâtiment répond au principe d'obtenir une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **4 juillet 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **août 2016** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **30 août 2016** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution;
- Obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La dérogation aux articles 54 et 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 54, 58 et 423.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

Le : 2016-06-13

**Dossier # : 1166652008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 5455 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes en dérogeant également à l'apparence d'origine

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 5455 AVENUE DE GASPÉ, L'INSTALLATION DE PERSIENNES DE VENTILATION NON-CONFORMES EN DÉROGEANT ÉGALEMENT À L'APPARENCE D'ORIGINE.

ATTENDU QUE le projet d'installation des persiennes résulte d'une nécessaire mise aux normes pour la conformité de l'édifice au *Code National du Bâtiment* et peu difficilement s'effectuer par l'entremise du toit, considérant la complexité technique de le faire et la hauteur du bâtiment;

ATTENDU QUE des rapports d'ingénieur en acoustique étayent la présente proposition;

ATTENDU QUE les ventilateurs seront déplacés vers l'intérieur du garage pour réduire les niveaux sonores perçus à l'extérieur;

ATTENDU QUE la proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car les persiennes installées au sous-sol occuperaient l'équivalent d'un panneau de fenêtre chacune;

ATTENDU QUE certaines persiennes seront réinstallées au même endroit que celles existantes et l'ensemble des persiennes au sous-sol seront identiques;

ATTENDU QUE des fenêtres dont l'ouverture est en partie obturée par des blocs de béton seront réinstallées;

ATTENDU QUE la proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car la

persienne installée sur le mur latéral nord sera à une bonne hauteur du sol et sera située immédiatement au-dessous d'une marquise projetée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 17 mai 2016.

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), pour le bâtiment situé au 5455 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes en dérogeant également à l'apparence d'origine, et ce, en dérogation aux articles 54, 58, 423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- - Que les persiennes de ventilation et leur cadrage, prévus du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol, soient en aluminium anodisé de couleur noire;
 - Qu'un maximum de 5 persiennes de ventilation soit autorisé du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que chacune ait une superficie maximale de 0,65 m² équivalente à la surface d'une section de fenêtre;
 - Que les travaux proposés dans le point 6.0 Recommandations du rapport N^o 15-064-RAP1 de la firme Davidson & Associés inc., daté du 8 juillet 2015, soient effectués;
 - Que la bande de terrain libre dans la marge arrière du côté est du bâtiment fasse entièrement l'objet d'un aménagement paysager composé de végétaux plantés en pleine terre devant être étayé d'un plan d'aménagement paysager complet accompagnant la demande de permis de transformation;
 - Que la persienne prévue sur l'élévation nord du bâtiment soit localisée à au moins 2,5 m du sol et que celle-ci ait une superficie maximale de 2,2 m²;
 - Que la persienne de ventilation prévue sur l'élévation nord du bâtiment soit peinte d'une couleur s'apparentant à la couleur de la maçonnerie adjacente;
 - Que les conduits de ventilation donnant sur la persienne prévue sur l'élévation nord du bâtiment, en amont et en aval du ventilateur, soient doublés par l'intérieur d'un isolant acoustique;
 - Que le requérant transmette à l'arrondissement un rapport en acoustique attestant que les résultats présentés dans l'étude préalable sont rencontrés, pour la persienne prévue sur l'élévation nord du bâtiment, dans un délai de 30 jours suivant l'installation de l'équipement mécanique;
 - Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 50 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) au mardi 30 août 2016 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, 5e étage, salle Plateau-Mont-Royal;

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08) ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-17 10:17

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166652008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser, pour le bâtiment situé au 5455 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes en dérogeant également à l'apparence d'origine

CONTENU

CONTEXTE

Cette mégastructure fait partie d'un ensemble de deux bâtiments de 11 et 12 étages, reliés par un basilaire, qui ont été construits vers 1973. Ceux-ci sont situés aux abords des voies ferrées du Canadien Pacifique dans un secteur anciennement à forte densité industrielle, composés essentiellement d'anciennes manufactures de textile. Maintenant, ces bâtiments sont des composantes d'un quartier en pleine effervescence et en mutation vers des usages commerciaux et de bureaux. Des investissements majeurs sont en cours dans les bâtiments et le domaine public est également réaménagé aux abords de ceux-ci.

Concernant le 5455, avenue De Gaspé, le bâtiment subit également une mise aux normes nécessitant l'installation de persiennes mécaniques de ventilation dans des ouvertures de fenêtres existantes au sous-sol à l'arrière du bâtiment. De plus, l'installation d'une persienne est planifiée sur le mur latéral nord du bâtiment du côté de l'allée Saint-Viateur qui est en cours de réalisation. Celle-ci serait une sortie d'air pour ventiler une future chambre de génératrice et son réservoir de diesel.

Il est à noter que ce bâtiment est situé dans l'aire de protection du Monastère des Carmélites mais qu'une autorisation du Ministère (MCCQ) n'est pas requise, et ce, conformément à la *Loi sur le patrimoine culture l* .

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 54 : La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état. Une composante architecturale peut notamment être un parement ou un revêtement, un couronnement ou un entablement, une saillie, une ouverture;
- Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés en vertu des articles 55 et 56, la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine;
- Article 423.2 : Un équipement mécanique et son écran peuvent être installés à tout autre endroit que sur un toit plat ou à versants si les conditions suivantes sont respectées :

- 1^o ne pas être implanté dans une cour avant;
- 2^o être situé à au moins 1,5 mètre de toutes limites de propriété;
- Article 423.3 : Un équipement mécanique et ses composantes sont prohibés sur une façade ou une partie de bâtiment visible d'une voie publique adjacente au terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, pour le bâtiment situé au 5455 avenue De Gaspé, l'installation de persiennes de ventilation non conformes en dérogeant également à l'apparence d'origine, et ce, en dérogation aux articles 54, 58, 423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que les persiennes de ventilation et leur cadrage, prévus du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol, soient en aluminium anodisé de couleur noire;
- Qu'un maximum de cinq persiennes de ventilation soit autorisé du côté est du bâtiment au niveau du sous-sol et que chacune ait une superficie maximale de 0,65 m² équivalente à la surface d'une section de fenêtre;
- Que les travaux proposés dans le point 6.0 Recommandations du rapport N^o 15-064-RAP1 de la firme Davidson & Associés inc., daté du 8 juillet 2015, soient effectués;
- Que la bande de terrain libre dans la marge arrière du côté est du bâtiment fasse entièrement l'objet d'un aménagement paysager composé de végétaux plantés en pleine terre devant être étayé d'un plan d'aménagement paysager complet accompagnant la demande de permis de transformation;
- Que la persienne prévue sur l'élévation nord du bâtiment soit localisée à au moins 2,5 m du sol et que celle-ci ait une superficie maximale de 2,2 m²;
- Que la persienne de ventilation prévue sur l'élévation nord du bâtiment soit peinte d'une couleur s'apparentant à la couleur de la maçonnerie adjacente;
- Que les conduits de ventilation donnant sur la persienne prévue sur l'élévation nord du bâtiment, en amont et en aval du ventilateur, soient doublés par l'intérieur d'un isolant acoustique;
- Que le requérant transmette à l'arrondissement un rapport en acoustique attestant que les résultats présentés dans l'étude préalable sont rencontrés, pour la persienne prévue sur l'élévation nord du bâtiment, dans un délai de 30 jours suivant l'installation de l'équipement mécanique;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 50 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le projet d'installation des persiennes résulte d'une nécessaire mise aux normes pour la conformité de l'édifice au *Code National du Bâtiment* et peu difficilement

s'effectuer par l'entremise du toit, considérant la complexité technique de le faire et la hauteur du bâtiment;

- Des rapports d'ingénieur en acoustique étayent la présente proposition;
- Les ventilateurs seront déplacés vers l'intérieur du garage pour réduire les niveaux sonores perçus à l'extérieur;
- La proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car les persiennes installées au sous-sol occuperaient l'équivalent d'un panneau de fenêtre chacune;
- Certaines persiennes seront réinstallées au même endroit que celles existantes et l'ensemble des persiennes au sous-sol seront identiques;
- Des fenêtres dont l'ouverture est en partie obturée par des blocs de béton seront réinstallées;
- La proposition soumise s'intègre à l'architecture de l'immeuble, car la persienne installée sur le mur latéral nord sera à une bonne hauteur du sol et sera située immédiatement au-dessous d'une marquise projetée;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 17 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre les changements climatiques par la végétalisation d'une bande de terrain à l'arrière du bâtiment répond au principe d'obtenir une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet particulier n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Calendrier projeté :

- **4 juillet 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **août 2016** : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **30 août 2016** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution;
- Obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La dérogation aux articles 54 et 58 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 54, 58, 423.2 et 423.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

Le : 2016-06-13



Dossier # : 1166652006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser pour le bâtiment situé aux 5241-5243 rue Hutchison, l'aménagement d'une terrasse au toit d'une dépendance comportant un écran végétalisé et des bacs de plantation au pourtour, et ce, en dérogation à la marge arrière et à la hauteur prescrites

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :
ADOPTION DE LA RÉSOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (2002-07), AFIN D'AUTORISER POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 5241-5243 RUE HUTCHISON, L'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE AU TOIT D'UNE DÉPENDANCE COMPORTANT UN ÉCRAN VÉGÉTALISÉ ET DES BACS DE PLANTATION AU POURTOUR, ET CE, EN DÉROGATION À LA MARGE ARRIÈRE ET À LA HAUTEUR PRESCRITES.

ATTENDU QUE les démarches sont entreprises de bonne foi avec une demande en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le taux d'implantation élevé du site, avec 83,7 %, ne permet pas d'offrir une grande aire de vie extérieure et le requérant subit un préjudice sérieux puisqu'il est dans l'impossibilité de construire un garde-corps conforme, tel qu'exigé par le Code National du Bâtiment;

ATTENDU QUE l'espace extérieur prévu, avec une terrasse aménagée pouvant satisfaire les besoins d'une famille, répond aux orientations municipales;

ATTENDU QUE l'intégration de l'ouvrage prend en considération ses impacts, au niveau de l'impact visuel et de l'ensoleillement, sur la cour arrière adjacente;

ATTENDU QUE l'écran à l'arrière est nécessaire afin d'atténuer le bruit et l'impact visuel découlant de la présence d'un débarcadère d'épicerie et d'une salle de spectacles à l'arrière de la propriété;

ATTENDU QUE cet espace extérieur, assorti de végétaux, contribuera à réduire les îlots de chaleur et à verdier le site tout en améliorant la qualité du lieu;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 31 mai 2016;

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) un avis public est préalablement paru dans le journal *Le Plateau* à cet effet;

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), pour le bâtiment situé au 5241-5243 rue Hutchison, l'aménagement d'une terrasse au toit d'une dépendance comportant un écran végétalisé et des bacs de plantation au pourtour, et ce, en dérogation aux articles 43 (marge arrière) et 352 paragraphe 4 (hauteur) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que la hauteur maximale totale de la dépendance, incluant les garde-corps, soit limitée à 5,7 mètres;
- Que l'appentis sur la partie nord du garage, qui est non conforme et qui a été construit sans permis, soit démolit et que le toit soit ragréé à cet endroit;
- Que la membrane de toit de la dépendance soit remplacée par une membrane de toit de couleur gris pâle;
- Qu'une distance d'au moins 1,10 m soit prévue entre les bacs de plantation et la limite du garage du côté sud, donnant sur la cour voisine;
- Qu'une distance d'au moins 0,36 m soit prévue entre l'écran et la limite du garage du côté est, donnant sur la ruelle;
- Que l'écran végétalisé soit localisé uniquement du côté de la ruelle et soit d'une hauteur maximale de 1,85 m;
- Que les bacs de plantation, agissant comme garde-corps, soient d'une hauteur exacte de 1,07 m (42 pouces), tel qu'exigé par le Code National du Bâtiment;
- Qu'au moins 25 % de la superficie de la terrasse soit composée de bacs de plantation comportant des végétaux et qu'ils soient localisés au pourtour de celle-ci;
- Que les bacs de plantation soient d'une largeur d'au moins 50 cm et que le substrat soit d'une épaisseur d'au moins 20 cm;
- Que soit déposée une lettre de garantie irrévocable de 5 000 \$ avec la demande de permis de transformation, garantie valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-16 13:22

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166652006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser pour le bâtiment situé aux 5241-5243 rue Hutchison, l'aménagement d'une terrasse au toit d'une dépendance comportant un écran végétalisé et des bacs de plantation au pourtour, et ce, en dérogation à la marge arrière et à la hauteur prescrites

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à ajouter un écran végétalisé ainsi que des bacs de plantation sur le toit du garage existant, à l'arrière du bâtiment, afin d'aménager une terrasse d'environ 64,5 m² (694 pi²). La hauteur maximale prévue du nouvel écran végétalisé serait de 1,83 m, alors que les bacs de plantation, agissant comme garde-corps, auraient une hauteur de 1,07 m (42 pouces). Cette intervention porterait la hauteur totale du garage de 3,8 m à 5,6 m en incluant la hauteur de l'écran. Ces travaux sont en complément de l'ajout d'un troisième étage et du réaménagement de l'ensemble du bâtiment existant qui sont en cours. L'emploi du processus de dérogation mineure est justifié par le fait que l'application de la réglementation a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant. De plus, l'octroi de celle-ci ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété. En outre, le requérant demande un permis de transformation pour ces travaux et les effectue de bonne foi.

Le projet déroge aux dispositions normatives suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- Article 43 : Le mur arrière d'un bâtiment doit être implanté à une distance d'au moins 3 m de la limite de la propriété lorsque la hauteur autorisée est d'au plus 20 m. Or, la marge arrière prévue pour le nouvel écran végétalisé est de 2,47 m.
- Article 352 paragraphe 4 : La hauteur maximale d'une dépendance, dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille habitation, est de 4,0 m. Or, la hauteur totale prévue est de 5,6 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), pour le bâtiment situé aux 5241-5243 rue Hutchison, l'aménagement d'une terrasse au toit d'une dépendance comportant un écran végétalisé et des bacs de plantation au pourtour, et ce, en dérogation aux articles 43 (marge arrière) et 352 paragraphe 4 (hauteur) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes :

- Que la hauteur maximale totale de la dépendance, incluant les garde-corps, soit limitée à 5,7 mètres;
- Que l'appentis sur la partie nord du garage, qui est non conforme et qui a été construit sans permis, soit démolit et que le toit soit ragréé à cet endroit;
- Que la membrane de toit de la dépendance soit remplacée par une membrane de toit de couleur gris pâle;
- Qu'une distance d'au moins 1,10 m soit prévue entre les bacs de plantation et la limite du garage du côté sud, donnant sur la cour voisine;
- Qu'une distance d'au moins 0,36 m soit prévue entre l'écran et la limite du garage du côté est, donnant sur la ruelle;
- Que l'écran végétalisé soit localisé uniquement du côté de la ruelle et soit d'une hauteur maximale de 1,85 m;
- Que les bacs de plantation, agissant comme garde-corps, soient d'une hauteur exacte de 1,07 m (42 pouces) tel qu'exigé par le Code National du Bâtiment;
- Qu'au moins 25 % de la superficie de la terrasse soit composée de bacs de plantation comportant des végétaux et qu'ils soient localisés au pourtour de celle-ci;
- Que les bacs de plantation soient d'une largeur d'au moins 50 cm et que le substrat soit d'une épaisseur d'au moins 20 cm;
- Que soit déposée une lettre de garantie irrévocable de 5 000 \$ avec la demande de permis de transformation, garantie valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de dérogation mineure pour les motifs suivants :

- Les démarches sont entreprises de bonne foi avec une demande en bonne et due forme;
- Le taux d'implantation élevé du site, avec 83,7 %, ne permet pas d'offrir une grande aire de vie extérieure et le requérant subit un préjudice sérieux puisqu'il est dans l'impossibilité de construire un garde-corps conforme, tel qu'exigé par le Code National du Bâtiment;
- L'espace extérieur prévu, avec une terrasse aménagée pouvant satisfaire les besoins d'une famille, répond aux orientations municipales;
- L'intégration de l'ouvrage prend en considération ses impacts, au niveau de l'impact visuel et de l'ensoleillement, sur la cour arrière adjacente;
- L'écran à l'arrière est nécessaire afin d'atténuer le bruit et l'impact visuel découlant de la présence d'un débarcadère d'épicerie et d'une salle de spectacles à l'arrière de la propriété;
- Cet espace extérieur, assorti de végétaux, contribuera à réduire les îlots de chaleur et à verdir le site tout en améliorant la qualité du lieu;
- Le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable, avec conditions, à la présente demande lors de sa séance du 31 mai 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre les changements climatiques par l'emploi d'une membrane de toit gris pâle et l'installation de bacs de plantation répondent au principe d'obtenir une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée:

- **Juin 2016** : Publication de l'avis public dans le journal *Le Plateau* au moins 15 jours avant la séance du conseil d'arrondissement.

Calendrier projeté :

- **4 juillet 2016** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 43 et 352 paragraphe 4 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-13

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement



Dossier # : 1167254001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Maureen Wilhelm-Blanc (matricule 100099182) à titre de conseillère en planification (302240), au poste 51275, à la Direction du développement du territoire et des travaux publics et ce, à compter de la date d'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande pour considération la proposition suivante :

Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Maureen Wilhelm-Blanc (matricule 100099182) à titre de conseillère en planification (302240), au poste 51275, à la Direction du développement du territoire et des travaux publics et ce, à compter de la date d'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-07 16:02

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1167254001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Maureen Wilhelm-Blanc (matricule 100099182) à titre de conseillère en planification (302240), au poste 51275, à la Direction du développement du territoire et des travaux publics et ce, à compter de la date d'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

CONTENU

CONTEXTE

La division des études techniques propose la nomination en vue de la permanence de madame Maureen Wilhelm-Blanc (matricule 100099182) à titre de conseillère en planification (302240) au poste 51275, à compter de la date d'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent de conseillère en planification (**PMR-16-CONC-302240-65352**) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement. Suite au concours, madame Maureen Wilhelm-Blanc est la seule candidate qualifiée et elle a été sélectionnée, elle est donc l'ayant droit au poste 51275.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste de conseillère en planification;
- que le privilège d'éligibilité a été attribué à madame Maureen Wilhelm-Blanc dans cet emploi;
- que madame Maureen Wilhelm-Blanc a été identifiée comme l'ayant droit en fonction des règles d'application de la collective en vigueur du Syndicat professionnelles et professionnels municipaux de Montréal suite à l'affichage.

Madame Maureen Wilhelm-Blanc sera soumise à une période d'essai de cinquante-deux (52) semaines, conformément à l'application de l'article 1.2.15, de la convention collective en vigueur du Syndicat professionnelles et professionnels municipaux de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement du 4 juillet 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 6 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lou LABISSIÈRE
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2016-06-06



Dossier # : 1166092009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Monsieur Maël Boulet-Craig (matricule : 100082351), à titre d'inspecteur du cadre bâti (721750), poste 64484, à la Division des permis et inspections, et ce, rétroactivement au 30 janvier 2016.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande pour considération la proposition suivante :

Autoriser la nomination en vue de la permanence de monsieur Maël Boulet-Craig (matricule : **100082351**), à titre d'inspecteur du cadre bâti (721750), poste 64484, à la Division des permis et inspections, et ce, rétroactivement au 30 janvier 2016.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2016-06-23 07:34

Signataire :

Michael TREMBLAY

Chef de division - urbanisme
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1166092009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Monsieur Maël Boulet-Craig (matricule : 100082351), à titre d'inspecteur du cadre bâti (721750), poste 64484, à la Division des permis et inspections, et ce, rétroactivement au 30 janvier 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

La Division des permis et inspections propose la nomination en vue de la permanence de monsieur Maël Boulet-Craig, matricule 100082351, à titre d'inspecteur du cadre bâti (721750), poste 64484, à la Division des permis et inspections, et ce, rétroactivement au 30 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à la nomination des employés sur des postes en vue de la permanence pour les postes d'inspecteur du cadre bâti en conformité de la lettre d'entente E.V. 2015-0048 intervenue entre la Ville de Montréal et le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP). C'est dans le but de les combler en permanence.

En prenant en considération les motifs suivants :

- que monsieur Maël Boulet-Craig a été identifié comme le candidat selon la lettre d'entente E.V. 2015-0048

Monsieur Maël Boulet-Craig sera soumis à une période d'essai de six (6) mois conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, rétroactivement au 30 janvier 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 22 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lou LABISSIÈRE
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Daniel ROCH
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2016-06-22